Nations Unies S/PV.4460



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4460e séance
Mardi 29 janvier 2002, à 10 heures
New York

Président :	M. Gayan	(Maurice)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Levitte
	Guinée	Mme Camara
	Irlande	Mme O'Donnell
	Mexique	M. Marin-Bosch
	Norvège	M. Traavik
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	la baronne Amos
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Afrique

Lettre datée du 10 janvier 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/46)

02-23358 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Lettre datée du 10 janvier 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/46)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Bangladesh, du Canada, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de Djibouti, de l'Égypte, de l'Espagne, du Ghana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jamaïque, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, du Maroc, du Mozambique, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, de la Sierra Leone, de la Tunisie, de l'Ukraine et de la Zambie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président M. Messahel (Algérie), M. Chikoti (Angola), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Duval (Canada), M. Djagone-Bi (Côte d'Ivoire), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. She Okitundu (République démocratique du Congo), M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Effah-Apenteng (Ghana), M. Sharma (Inde), Mlle Durant (Jamaïque), M. Motomura (Japon), M. Jalango (Kenya), M. Dorda (Jamahiriya arabe libyenne), M. Hasmy (Malaisie), M. Fassi Fihri (Maroc), Mme Velho Rodrigues (Mozambique), M. Apata (Nigéria), M. Gadio (Sénégal), M. Kamara (Sierra Leone), Mme Mabudafhasi (Afrique du Sud), M. Arias Espagne, M. Mejdoub (Tunisie), M. Semakula Kiwanuka (Ouganda), M. Kuchinsky (Ukraine) et M. Kalumba (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Abdelkader Messahel, Ministre chargé des affaires africaines de l'Algérie; M. Georges Chikoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola; M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo; S. E. M. Tayb Fassi Fihri, Vice-Ministre des affaires étrangères du Maroc; Mme Frances Velho Rodrigues, Ministre adjoint des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique; M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais à l'étranger; Mme R. T. Mabudafhasi, et M. Katele Kalumba, le nouveau Ministre des affaires étrangères de la Zambie.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et à l'article 39 du Règlement provisoire du Conseil, en l'absence d'objection, et au nom du Conseil de sécurité, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA)/Union africaine, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, M. Ivan Šimonović, Président du Conseil économique et social. Je constate qu'il n'est pas encore ici dans la salle du Conseil, mais il occupera le siège qui lui revient lorsqu'il arrivera.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour – à savoir la situation en Afrique. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2002/46, qui contient les directives pour cette séance.

Je voudrais à présent souhaiter la bienvenue à cette réunion à la Vice-Secrétaire générale, S. E. Mme Louise Fréchette, et je l'invite à prendre la parole.

Mme Fréchette (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous souhaiter la bienvenue en cette maison, et vous remercier pour tout ce que votre pays accomplit, tant pour l'ONU que pour l'Afrique. En tant que démocratie pluraliste, disposant d'une économie en croissance rapide, Maurice est l'une

des plus frappantes réussites africaines. Votre exemple devrait encourager et inspirer tous les Africains, au moment où ils tentent de mettre en oeuvre le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui insiste de façon louable sur les droits de l'homme, l'état de droit, et les efforts propres de l'Afrique.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a la lourde responsabilité de superviser la transformation de cette dernière en Union africaine. Nous espérons que ce changement se traduira par une transformation dans le destin du continent, et nous attendons avec impatience un partenariat encore plus étroit et efficace entre nos deux organisations.

Notre propre Secrétaire général regrette sincèrement de ne pouvoir être ici aujourd'hui. Il se félicite de l'attention soutenue apportée par le Conseil à l'Afrique, qui occupe encore en moyenne 60 % de son temps, à un moment où l'attention de nombreuses personnes se porte ailleurs.

Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur le Président, pour les très utiles directives que votre Représentant permanent a fait circuler au début de ce mois pour cette séance. La liste de questions claire et détaillée qu'elles contiennent devrait nous aider à concentrer notre attention.

Dans ma propre déclaration, je voudrais me limiter à quelques-unes de ces questions seulement, sans tenter d'évoquer à nouveau les racines profondes des conflits en Afrique. Ces dernières ont été amplement traitées dans le rapport du Secrétaire général d'avril 1998, et dans ses rapport suivants, ainsi que dans les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale. Certaines d'entre elles, en fait, n'entrent pas dans l'ordre du jour de ce Conseil. Elles devraient, bien entendu, être abordées de toute urgence, mais dans le cadre d'autres enceintes, comme les prochaines conférences mondiales sur le financement du développement et sur le développement durable.

Mais je dois mentionner au moins le VIH/sida, ne serait-ce que parce que c'est maintenant la plus grande menace au développement social et économique de l'Afrique, et c'est un facteur qui contribue à la plupart des causes profondes de conflit – si ce n'est à toutes. Le système des Nations Unies tout entier est engagé, aux côtés des peuples africains, dans la lutte contre ce terrible fléau, et ce n'est certainement pas le moment de relâcher nos efforts.

Mais aujourd'hui, je pense que le plus utile serait de se concentrer sur des questions à propos desquelles ce Conseil a des responsabilités, et des possibilités d'action directes, et en particulier que nous profitions de la présence de M. Essy pour nous concentrer sur la tâche de raffermir les liens entre l'ONU, l'OUA et les organisations sous-régionales qui constituent un élément si encourageant du paysage africain.

À cet égard, on se demande si l'ONU a joué le rôle qui lui incombe s'agissant du soutien des initiatives régionales, en particulier alors que l'autorisation du Conseil est exigée pour les opérations de maintien de la paix. La réponse, à notre avis, est que les consultations et la coopération entre l'ONU et les diverses organisations africaines se sont considérablement accrues ces dernières années, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région des Grands Lacs. En particulier, l'ONU a travaillé en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les questions de sécurité dans le bassin du fleuve Mano. Des délégations de haut niveau des deux sous-régions sont venues ici pour des consultations tandis que, bien sûr, le Conseil a aussi envoyé sa propre mission d'établissement des faits en Afrique.

En ce qui concerne l'OUA, il y a eu des réunions régulières entre nos secrétariats, à la fois au sommet et au niveau des experts. Mais ces contacts pourraient sans aucun doute être encore renforcés. En particulier, nous avons besoin d'augmenter notre collaboration avec les mécanismes politiques que certaines des organisations sous-régionales ont créés, de manière à pouvoir travailler avec eux pour développer des approches intégrées pour la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Ces approches doivent comprendre une coopération, pas seulement dans les domaines de la politique et de la sécurité, mais aussi sur une vaste série de questions, comme les droits de l'homme, l'assistance humanitaire, la lutte contre le VIH/sida et le développement économique et social.

J'espère que la création du Bureau de l'ONU en Afrique de l'Ouest et le projet de conférence internationale sur les Grands Lacs permettront, chacun à sa façon, d'aider à améliorer les liens institutionnels, et à renforcer ainsi la confiance entre les pays de ces deux sous-régions, alors qu'ils cherchent à promouvoir ces politiques intégrées.

Mais ne nous faisons pas d'illusions. Rien de tout cela ne nous mènera bien loin s'il n'y a pas de réelle volonté politique – tant de la part des dirigeants africains, de poursuivre la quête de la paix, que de la part des membres de ce Conseil, d'agir avec détermination pour soutenir l'Afrique.

Il est également essentiel que nous aidions nos partenaires africains à renforcer leurs propres capacités logistiques, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. L'OUA, les organisations sous-régionales et un grand nombre d'États africains ont manifesté le désir louable d'assumer un rôle plus important dans le maintien de la paix, mais actuellement leur capacité en ce domaine est gravement limitée en raison d'une absence de formation et de ressources, et surtout d'une pénurie de matériel et de fournitures de base dont toute unité a besoin pour se maintenir dans un théâtre d'opérations. Il est donc essentiel que la communauté internationale fasse des efforts plus sérieux et concertés afin de constituer, puis de maintenir ces capacités régionales.

L'ONU favorise déjà les contacts entre les pays africains qui fournissent des contingents aux opérations des Nations Unies, d'un côté, et les États donateurs qui peuvent fournir des stocks et du matériel logistique, de l'autre, et nous serions heureux de faire davantage dans ce domaine capital. Nous travaillons également avec l'OUA et les acteurs de la sous-région, par le biais de l'échange d'informations, de formation et d'échange de personnel, afin d'améliorer leur capacité de soutenir des opérations de paix. Je mentionnerais en particulier la mission interinstitutions qui s'est rendue en Afrique de l'Ouest en mars dernier et qui a fait plusieurs recommandations sur la manière d'améliorer la capacité de la CEDEAO.

Des considérations analogues s'appliquent aux programmes de redressement des sociétés au sortir d'un conflit. Vos directives, Monsieur le Président, définissent à juste titre l'application effective des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion comme une composante vitale de la consolidation de la paix après les conflits. En fait, trop de processus de paix en Afrique n'ont pas abouti parce que cet aspect capital – en particulier l'élément de réinsertion a été négligé ou n'a pas été soutenu. Il faut qu'à l'avenir aussi bien qu'à l'heure actuelle, cet élément repose sur une assise financière solide et à long terme.

D'autres aspects étroitement liés à celui-ci, et tout aussi importants, sont la réconciliation nationale et l'obligation de rendre des comptes lorsque des atrocités ont été commises. Ces deux processus sont si importants pour assurer le succès de nos missions que je suggère au Conseil d'envisager à l'avenir de les inclure dans les mandats des Nations Unies et de recommander que leur financement repose sur une base plus solide.

Dans le cas spécifique de la Sierra Leone, le Secrétaire général a manifesté sa grande foi dans la volonté et l'engagement politiques des États Membres en acceptant d'établir le tribunal spécial demandé par le Conseil, cela malgré une insuffisance de fonds annoncés à ce jour, qui sont de 1,4 million de dollars pour la première année et de 7,4 millions pour les années suivantes. On n'a pas encore tranché la question de savoir s'il s'agit là d'un modèle qu'il conviendrait d'appliquer au financement d'institutions devant déterminer les responsabilités dans les conflits, ailleurs sur le continent et même au-delà.

Votre questionnaire, Monsieur le Président, demande quelle a été l'efficacité des sanctions imposées par le Conseil et la mesure dans laquelle elles ont atteint leur objectif en tant que mesures préventives ou punitives dans les conflits africains. La plupart, comme vous le savez, se réduisent à des embargos sur les armes. Leur efficacité a été réduite en raison de différents facteurs, notamment un soutien politique insuffisant, des frontières perméables et non surveillées, une infrastructure inadéquate, l'absence de ressources permettant d'assurer le suivi et l'application, et - une fois de plus - l'insuffisance des capacités régionales ou sous-régionales.

Mais des progrès ont certes été faits depuis que le Conseil a entrepris d'établir des groupes d'experts chargés d'enquêter sur les cas de violations. Ces organes ont pu identifier les réseaux criminels impliqués dans la violation des sanctions et ont mis au point des propositions ambitieuses et pratiques pour surveiller l'application de ces sanctions. En Sierra Leone et en Angola, les ventes illicites de diamants et d'autres ressources nationales sont devenues plus difficiles – ce qui a permis de réduire considérablement la capacité des groupes armés de s'opposer à la volonté de la communauté internationale, telle qu'elle se manifeste par l'intermédiaire du Conseil.

En réagissant aux événements du 11 septembre 2001, la communauté internationale a manifesté une nouvelle unité et une détermination de faire face à ceux qui cherchent à faire usage de transactions commerciales et financières à des fins illégales et violentes; et, avec la résolution 1373 (2001), le Conseil a trouvé un nouveau mécanisme prometteur pour assurer le respect de ses décisions. J'espère que le Conseil tirera maintenant parti de cette nouvelle dynamique politique pour éventuellement se prévaloir d'un mécanisme analogue afin de renforcer l'appel qu'il a lancé aux États Membres pour que la violation des embargos sur les armements imposés par le Conseil devienne une infraction pénale au regard de leurs lois nationales.

La résolution 1373 (2001) note aussi les liens étroits existant entre le terrorisme international et la criminalité transnationale organisée, la drogue illicite, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes. Toutes ces activités entrent en jeu dans les conflits africains et j'espère que ce lien pourra permettre au Conseil de prêter une plus grande attention aux trafiquants illicites.

De manière plus générale, les événements du 11 septembre nous ont rappelé à tous le risque que peut courir l'ordre international lorsque des structures de gouvernance s'effondrent, où que ce soit, et qu'un État ou une région devient une zone d'anarchie et un refuge pour les hors-la-loi.

Comme ce risque est aussi grand en Afrique que partout ailleurs, il serait tout à fait injustifiable de laisser ces événements nous faire oublier les problèmes de l'Afrique. Au contraire, le Conseil a de plus fortes raisons que jamais de s'interroger sur ce qu'il pourrait faire pour renforcer les structures étatiques et promouvoir un gouvernement responsable et efficace dans cette partie du monde.

Je ne prétends pas avoir donné une liste complète de toutes les actions nécessaires pour éliminer les causes des conflits en Afrique, sans parler de la promotion d'une paix et d'un développement durables. Comme je l'ai dit au commencement, un grand nombre de ces actions ne sont pas du tout de la compétence du Conseil, mais je pense avoir mentionné un certain nombre de points sur lesquels le Conseil peut intervenir utilement.

Mes collègues et moi-même serons très attentifs aux remarques et aux suggestions qui seront faites au cours de ces débats. Soyez certains que nous sommes prêts et empressés à vous aider à appliquer l'ensemble réalisable de recommandations qui, je l'espère, se feront jour à l'issue de notre débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire générale des paroles aimables qu'elle m'a adressées ainsi qu'à mes collaborateurs et de mon pays.

J'aimerais maintenant donner la parole au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)/l'Union africaine, M. Amara Essy.

M. Essy : Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je me retrouve dans cette salle où j'ai connu aussi bien beaucoup de joies que beaucoup d'émotions face aux crises que nous y avons traitées.

Permettez-moi, tout d'abord, de m'acquitter d'un agréable devoir en exprimant, en mon nom personnel ainsi qu'au nom de l'Organisation de l'unité africaine, mes sincères félicitations à la République de Maurice pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies. À travers Maurice c'est tout le continent africain qui est honoré et reconnu comme l'un des principaux acteurs des relations internationales contemporaines.

M'adressant aux autres membres africains du Conseil, le Cameroun et la Guinée, je voudrais saluer leur engagement au service de l'Afrique et de la communauté internationale tout entière, et les efforts qu'ils déploient pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. J'associe à ces remerciements les Représentants permanents des pays africains sortants, le Mali et la Tunisie. Enfin, il me plaît de rendre hommage à tous les membres de cette auguste assemblée, chargée par la communauté internationale, de remplir la noble mission qui lui est impartie par la Charte de l'ONU. Je voudrais les féliciter pour le rôle qu'ils jouent en faveur de la paix et de la stabilité dans le monde et notamment sur le continent africain. En ce début d'année, je voudrais adresser tous mes voeux les meilleurs de bonne et heureuse année.

II est désormais de tradition que, de façon régulière, l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement le Conseil de sécurité invite l'Organisation de l'unité africaine à venir se concerter sur la situation du continent africain. Ces échanges sont une occasion privilégiée de faire part des espoirs et des

craintes d'un continent qui, malgré la marginalisation dont il semble être l'objet, continue de croire profondément dans les idéaux de la Charte de 1945. C'est l'occasion aussi d'échanger avec tous les membres du Conseil un certain nombre de réflexions sur les questions essentielles et sur la manière de surmonter les difficultés auxquelles certains de nos États africains sont confrontés. Autant dire que la réunion d'aujourd'hui est en soi révélatrice de l'intérêt et de l'attention que le Conseil et, à travers lui, l'ONU et son Secrétaire général, portent au destin de notre continent.

Les initiatives récentes prises par le Conseil de sécurité, notamment en République démocratique du Congo, sont autant de gages d'un engagement résolu dont on ne peut dissocier l'action inlassable menée jour après jour par mon ami et frère Kofi Annan pour donner à l'Afrique l'espoir d'un avenir meilleur.

Au premier rang de nos préoccupations figurent, vous vous en doutez, la problématique de la paix et de la sécurité et les situations de conflits qui continuent malheureusement de singulariser le continent africain. Cette rencontre intervient dans une conjoncture internationale très particulière, induite par les récents événements du 11 septembre 2001 qui ont fait prendre conscience plus que jamais au monde entier que les questions de sécurité ne sont pas seulement une priorité vitale pour le devenir de certaines nations et de certains peuples, mais concernent aussi l'ensemble de la communauté internationale. Ce contexte donne un relief encore plus grand à notre réunion et permet ainsi au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) d'insister sur la part que l'organisation continentale entend prendre dans le renforcement des instruments de lutte contre le terrorisme et, d'une façon plus générale, pour la promotion de la paix et de la sécurité dans le monde.

De ce point de vue, la contribution de l'OUA procède tout naturellement du partenariat avec l'ONU qui a été mis en place au cours des dernières années. Nul doute que l'Afrique a pris conscience de la nécessité de conjuguer ses efforts avec ceux de l'ONU et des organisations internationales, régionales et sous-régionales pour rechercher les voies et moyens de maintenir la paix dans le monde. Partant de là, de nombreuses actions concrètes de prévention, de gestion et de règlement des conflits ont été mises en oeuvre et ont débouché le plus souvent sur des solutions qui ont permis de préserver la paix.

Sans méconnaître les contraintes multiples, politiques et financières entre autres, qui peuvent peser sur le bon fonctionnement du mécanisme adopté par notre continent en juin 1993, ce dernier constitue, à n'en pas douter, un mécanisme d'une grande utilité susceptible de concilier l'approche institutionnelle et l'approche pragmatique. La révision en cours des structures, des méthodes de travail et des procédures de l'organe central doit nous offrir l'occasion d'améliorer la performance en tirant les leçon du passé.

Si, à l'échelle du continent, la prise en charge par l'OUA des situations de conflits autorise, à bien des égards, un certain optimisme, elle se heurte en revanche, au plan international, à un certain scepticisme, source pour nous de préoccupation. La mondialisation en cours et les profondes mutations technologiques qui l'accompagnent illustrent, certes, quelques-uns des handicaps de l'Afrique, mais elles font surtout peser les craintes de voir notre continent déconnecter du mouvement qui façonne les relations internationales et leur évolution actuelle. Si aucune amélioration significative des conditions permettant son insertion véritable dans le nouveau système international des échanges n'est sérieusement envisagée, la marginalisation de notre continent pourrait être porteuse de graves dangers pour sa stabilité, sa sécurité et son développement.

Comme je l'ai déjà souligné, la rencontre d'aujourd'hui se tient à un moment critique où les situations de conflits dans le monde, et plus particulièrement en Afrique, se distinguent non seulement par leur nombre croissant, mais aussi par leur complexité et les multiples dimensions internes régionales et internationales qu'elles recouvrent. Si on a pu observer une réduction sensible des différends interétatiques en Afrique, il convient de noter que cette évolution a été contrebalancée par l'apparition de conflits de type interne face auxquels les instruments de règlement, aussi bien de l'ONU que de l'OUA, ne semblent pas toujours être appropriés.

À l'évidence, le Secrétaire général de l'ONU ne cesse de le répéter, la problématique de la sécurité internationale, et l'Afrique est concernée au premier chef, se pose dans des termes souvent différents de ceux posés par la Charte de 1945. C'est désormais moins la sécurité des États qui est en cause, que l'existence même de l'État en tant que système organisé de gouvernement. Il s'agit aujourd'hui tout autant de garantir la sécurité collective des États

prévue par la Charte des Nations Unies et de plus en plus relayée par les organisations régionales et sous-régionales, que d'assurer la sécurité globale des sociétés mises en danger par des guerres civiles ou diverses autres menaces comme la grande criminalité ou les pandémies comme le sida. Pour m'en tenir à l'Afrique, les guerres qui continuent de la déchirer conduisent souvent à un double désastre économique et social. C'est bel et bien à partir de ce constat que s'est développée une coopération de plus en plus intense entre l'OUA et l'ONU à laquelle l'action personnelle de Kofi Annan n'a certainement pas été étrangère. Son rapport d'avril 1998 a même constitué un tournant dans ce domaine en permettant entre autres de mieux cerner la cause des conflits en Afrique et d'attirer l'attention des grandes puissances membres du Conseil de sécurité sur la nécessité de s'investir davantage dans le règlement des conflits.

Il est tout à fait évident qu'il existe des facteurs communs d'ordre culturel, géographique et historique susceptibles de peser de façon déterminante sur le règlement des conflits. Notre démarche doit consister à les identifier et à les utiliser pour promouvoir des moyens de règlement des conflits. Dans le cadre du partenariat avec l'ONU, il convient d'observer que les organisations régionales et l'OUA sont de plus en plus sollicitées. Leur proximité avec les foyers de crises et de guerres leur confère incontestablement des atouts pour mieux cerner la cause des conflits et mieux connaître les acteurs qui y sont impliqués. Cette proximité offre également l'avantage de pouvoir anticiper la recherche d'un accord susceptible d'assurer une sortie de crise. Cela dit, cette même proximité peut parfois être génératrice de tensions et rendre encore plus complexes certaines situations, notamment lorsque les pays voisins se départissent de l'obligation d'impartialité et deviennent parties prenantes du conflit.

Mais le défi de la sécurité est tel qu'il requiert l'apport et la contribution de tous. C'est pourquoi nous continuons de plaider pour un renforcement du partenariat entre l'ONU et l'OUA, partenariat qui doit être étendu aux organisations sous-régionales africaines qui ont démontré jusque là un engagement certain et une disponibilité réelle à contribuer au renforcement des capacités de gestion des conflits pris en charge par notre organisation continentale. Mme Fréchette a fait un développement sur ce thème. Les modalités de ce partenariat restent cependant à établir pour faire en sorte que les actions aux niveaux sous-régional, continental et global soient toujours harmonisées et coordonnées.

C'est dans cet esprit que je reste profondément convaincu que pour asseoir véritablement ce partenariat, l'Organisation des Nations Unies doit intensifier la coopération avec les organisations continentales et sous-régionales qui demeurent des piliers et des partenaires clés de toute approche globale de règlement des conflits sur le continent.

Dans le prolongement de cette politique de partenariat et de coopération que nous souhaitons définir et bâtir ensemble, je voudrais rappeler et souligner ici la position incontournable de l'OUA entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations sous-régionales en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. De ce point de vue, l'OUA et plus encore l'Union africaine, a un rôle prépondérant dans l'impulsion et la coordination des activités déployées par ces entités régionales. Au moment où nous nous penchons sur les voies et moyens du renforcement de cette coopération, je suggère que nous envisagions de mettre en place un mécanisme de consultation entre le Conseil de sécurité et l'organe central de l'OUA.

Dans le même contexte, je voudrais souligner, non sans fierté et satisfaction, l'esprit de collaboration, de coopération et de coordination qui a animé les efforts de l'OUA, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne ainsi que d'autres partenaires dans le cadre de la recherche d'une solution au conflit qui a opposé l'Éthiopie à l'Érythrée. Cette coopération que je pourrais qualifier d'exemplaire a facilité le dénouement heureux de ce confit. Ce partenariat fondé sur une approche collective et une vision commune des moyens de règlement de conflits devrait, vous en conviendrez, être sérieusement médité pour servir de modèle au règlement d'autres conflits sur le continent africain notamment.

Le partenariat entre l'ONU et l'OUA doit également s'orienter vers la nécessaire coordination des initiatives de paix en Afrique. Si la multiplicité des initiatives reflète l'engagement des pays africains en faveur de la paix, il reste qu'elles gagneraient à être mieux coordonnées. S'agissant du rôle de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi de rappeler et de souligner la responsabilité première de son Conseil de sécurité, dans le domaine du maintien

de la paix et de la sécurité dans le monde. La réussite du partenariat auquel nous appelons de tous nos voeux est foncièrement tributaire de la volonté et de la capacité du Conseil de sécurité à exécuter pleinement son mandat en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Elle dépend largement du degré d'engagement de l'ONU aux côtés de l'OUA et des organisations sous-régionales africaines.

Tout en soulignant cette responsabilité primordiale du Conseil de sécurité, il faut bien convenir que l'Afrique reste déterminée à assurer les responsabilités qui sont les siennes, tant il est vrai qu'elle est la première concernée par les situations de crises et de conflits qui prévalent sur le continent africain. C'est, animée de cette même conviction, que l'OUA tente, depuis quelques années, d'assumer pleinement sa part de responsabilité. Elle a ainsi fait montre d'un grand dynamisme dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Ses efforts visant à trouver une solution au conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée on connu un succès éclatant à travers les Accords d'Alger. Son engagement résolu aux côtés des parties comoriennes qu'elle accompagne depuis 1997 dans leurs efforts vers la réconciliation et la restauration de l'ordre constitutionnel semble donner ses fruits.

En République démocratique du Congo, au Burundi et en Sierra Leone, l'OUA a apporté une contribution essentielle aux efforts de paix déployés en coopération avec l'ONU et les organisations sous-régionales concernées.

Il reste que l'OUA est appelée à jouer un rôle plus dynamique dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les efforts en cours visant à renforcer l'efficacité du mécanisme de l'OUA, telle que demandée par le Sommet de l'OUA, à Lusaka.

Tous ces efforts et autres initiatives en matière de paix et de sécurité ne peuvent avoir un impact réel et véritable sur la stabilité de l'Afrique que s'ils sont étroitement accompagnés d'une adhésion plus marquée et plus conséquente de la communauté internationale en vue d'aider l'Afrique à relever les énormes et nombreux défis auxquels elle est confrontée dans le domaine socio-économique et dans celui du développement en général.

Je voudrais saisir l'occasion de cette rencontre pour vous tenir informés du processus de transformation de l'OUA en Union africaine, ainsi que la Nouvelle initiative africaine, rebaptisée nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Vous le savez certainement, l'acte qui constitue l'Union africaine est entré en vigueur le 26 mai 2001, après sa ratification par plus des deux tiers des États membres de l'OUA. Lors du Sommet de Lusaka de juin 2001, qui m'a porté à la tête de l'organisation, les dirigeants africains m'ont confié l'importante mission d'assurer la transition entre l'OUA et l'Union africaine et de mettre en place les principaux organes - notamment l'Assemblée, le Conseil, la Commission - et le Comité des ambassadeurs devant concrétiser cette transformation.

Dans un souci de transparence et de confiance que j'ai voulu imprimer à cette opération, j'ai engagé au lendemain de ma prise de fonctions une série de consultations avec les responsables politiques ainsi qu'avec le personnel de l'OUA, en vue de la mise en oeuvre de la décision de Lusaka et de l'accomplissement de cette mission exaltante. Ces consultations ont été étendues aux représentants des États membres de l'OUA à Addis-Abeba ainsi qu'à certains partenaires extérieurs de l'OUA, notamment l'Union européenne, qui constitue à nos yeux un modèle d'intégration économique.

L'ensemble de ces consultations, prolongées par des séminaires organisés autour de ces thèmes, ont permis de dégager une vue générale sur les organes de l'Union ainsi que leurs attributions et responsabilités. Des projets de textes portant sur tous ces organes, leurs compétences et leur mode de fonctionnement sont en voie de finalisation. Nous avons eu la semaine dernière à Addis-Abeba une réunion des experts africains et des ambassadeurs pour étudier ces textes qui ont déjà été élaborés par le secrétariat.

D'autres réunions sont prévues. Par exemple, nous sommes convenus avec la Commission économique de l'Afrique, de tenir du 3 au 8 mars, le Troisième Forum pour le développement de l'Afrique, sur le thème « Définir les priorités de l'intégration régionale ». C'est un Forum qui va rassembler des milliers de personnes, composé de hauts fonctionnaires, d'ambassadeurs, de ministres, de parlementaires, de syndicalistes, d'étudiants, de femmes, et des meilleurs experts africains en matière d'intégration. En d'autres termes, nous sommes en

train de chercher toutes les possibilités de faire de cette Union une réalité.

J'ai également signé avec le Programme des Nations Unies pour le développement un accord pour apporter une logistique au secrétariat de l'OUA pour nous aider à transformer cette Union africaine.

Donc, ce n'est pas une opération qui s'est faite en vase clos; nous tenons donc à associer toutes les compétences non seulement africaines, mais également tous les exemples d'intégration, notamment le Marché commun du Sud et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour nous apporter leurs expériences dans cette opération de transformation de l'OUA en Union africaine.

Tout cela doit nous amener au Sommet de l'Afrique du Sud pour la proclamation de l'Union africaine – qui doit être proclamée en juin 2002 en Afrique du Sud. Pour réussir sa mission, l'OUA ne doit épargner aucun effort pour mériter la confiance des États membres et ce dans un esprit de coopération, de transparence et de confiance de tous les acteurs de cette transformation institutionnelle. Il en va de l'idéal de l'unité africaine fortement ancré dans l'esprit de tous les Africains.

Oui, l'Union africaine n'est pas l'affaire d'un chef d'État ni de groupes de chefs d'États, c'est un vieux rêve qui hante les légendes africaines depuis très longtemps, depuis 1800 et quelque, avec DuBois, Padmore, Nkruma et Nyerere.

Pour nous, tout comme pour tous les chefs d'État et de gouvernement africains qui nous ont mandaté, l'Union africaine ne doit pas être une OUA bis. Elle ne se réduit pas à un simple changement de nom, mais devrait refléter une volonté renouvelée d'intégration des États africains et d'avancée réelle sur la voie de l'unité africaine. Elle doit reposer sur des organes forts, notamment une Commission qui doit être la locomotive de l'Union, en ce qu'elle devra incarner les intérêts généraux et communs de tous les États membres et leur volonté de bâtir une Union qui soit à la mesure des espoirs placés en elle par les peuples d'Afrique.

Les membres ont également suivi les événements intervenus au cours de l'année 2001 autour du lancement de la nouvelle Initiative visant à mettre en place un nouveau cadre de partenariat global entre l'Afrique et le monde développé. Cette initiative d'aujourd'hui, baptisée nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, a pour objectif de jeter les bases d'une nouvelle coopération entre l'Afrique et le monde développé, fondée sur des intérêts mutuels et des engagements communs.

Elle vise également à consolider la démocratie et la saine gestion économique du continent. Elle doit permettre à l'Afrique de devenir un partenaire actif dans le nouvel ordre économique mondial et lui éviter ainsi d'être marginalisé. Le cadre dans lequel s'insère cette initiative se propose d'assurer la renaissance de l'Afrique, et de promouvoir le développement, en insistant sur le fait qu'il s'agit là d'une tâche qui incombe au premier chef aux gouvernements et aux peuples africains eux-mêmes. Ces derniers doivent s'engager à créer un environnement politique, économique et social apte à assurer les transformations structurelles qui sont un préalable à un développement axé d'abord sur l'homme.

Cette initiative qui a été présentée, en septembre dernier, à l'Assemblée générale des Nations Unies, se situe dans le cadre de l'Union africaine. Bien sûr, elle a été initiée par des chefs d'États, mais la décision a été prise à Lusaka que cette initiative se ferait dans l'Union africaine. J'ai participé la semaine dernière en Afrique du Sud à un séminaire sur le NEPAD; dans le cadre effectivement de l'évolution de la transformation de l'OUA en Union africaine; et également dans le cadre de l'insertion du NEPAD dans l'Union africaine.

Dans le document que nous avons élaboré avec le PNUD, il a été créé un organe de travail qui doit uniquement se concentrer sur l'intégration du NEPAD dans l'Union africaine. Il n'y a pas de dichotomie, il n'y a pas de concurrence. C'est une seule organisation, qui est l'Union africaine. Le NEPAD ne peut être qu'un instrument au sein de l'Union africaine. Le NEPAD mérite le soutien actif de la communauté internationale dans son ensemble, en particulier de nos partenaires au développement, dont notamment les organisations du système des Nations Unies.

Je ne saurais terminer mon intervention sans renouveler mon appréciation pour le travail colossal que ne cesse d'abattre le Conseil de sécurité et le rôle majeur qu'il joue de plus en plus dans la résolution des conflits en Afrique. À vous tous, Membres du Conseil de sécurité, je voudrais vous souhaiter plein succès dans l'exaltante mission dont la communauté internationale vous a investis.

Dans un monde en perpétuel mouvement et face aux bouleversements rapides et profonds dont il est porteur dans tous les domaines, le risque est grand de voir certains de nos repères brouillés. C'est pourquoi, le Conseil de sécurité reste un phare auquel on continuera de se référer utilement dans le cadre de la promotion et de la défense des idéaux de paix, de sécurité et de développement de l'humanité toute entière. Dans cette noble tâche, l'OUA sera toujours à vos côtés pour oeuvrer à l'avènement d'un monde de paix et de justice.

L'Afrique, à travers l'OUA aujourd'hui, l'Union africaine demain, ne manquera pas de réaffirmer davantage sa volonté indéfectible de s'associer pleinement en tant que partenaire à part entière à cette dynamique de paix, de justice et de développement, que nous appelons tous de nos voeux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine de son importante déclaration et de ses aimables paroles à mon égard, ainsi qu'à l'égard de mon pays.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à la Baronne Valérie Amos, Sous-secrétaire d'État parlementaire au Bureau des affaires étrangères et du commerce du Royaume de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

La baronne Amos (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence du Gouvernement de Maurice et vous-même en particulier, Monsieur le Président, pour l'initiative que vous avez prise et les efforts que vous avez déployés pour organiser ce débat du Conseil de sécurité sur les conflits en Afrique.

Nous avons besoin de ce genre de débat pour appeler l'attention du monde sur les conflits en Afrique, même lorsque tant d'autres événements se produisent très rapidement, et afin de continuer de rechercher de meilleures solutions à un problème très grave. C'est la deuxième présidence africaine consécutive du Conseil et nous nous félicitons du travail acharné réalisé par le Mali et Maurice pour maintenir cette question des conflits en Afrique au sommet de l'ordre du jour international, où elle a, malheureusement, sa place.

Je dis « malheureusement » parce que les conflits violents en Afrique sont mauvais pour l'Afrique et mauvais pour le monde. Non seulement les conflits constituent des obstacles majeurs à la réduction de la pauvreté, à la défense des droits de l'homme et au développement durable en Afrique, mais ils constituent également une menace à la sécurité mondiale. Pourquoi? Parce que les conflits armés en Afrique ont provoqué d'importants déplacements de population et une dégradation de l'environnement, et qu'ils permettent le développement d'activités internationales criminelles et terroristes. Les conflits en Afrique sont susceptibles d'avoir des répercussions sur nous tous. Ils constituent donc l'un des défis les plus importants des relations internationales aujourd'hui, en même temps qu'un défi particulier pour le Conseil de sécurité.

L'ampleur de la violence politique en Afrique est saisissante. Les conflits armés en Angola, au Soudan et en Somalie, où de nombreux efforts de maintien de la paix ont échoué, sont maintenant quasiment ignorés. Dans ces nations ravagées par la guerre, des millions de personnes sont condamnées au désespoir et à la misère. Dans la région des Grands Lacs, depuis le milieu des années 90, une dizaine de pays africains se sont trouvés entraînés d'une façon ou d'une autre dans une série de conflits étroitement imbriqués. En outre, de nombreux autres pays sont touchés ou menacés par un conflit violent.

On peut constater aussi, toutefois, quelques signes positifs. Grâce en grande partie au travail du Conseil de sécurité et du Secrétariat, des progrès ont été réalisés au cours des 18 derniers mois vers le rétablissement de la paix et de la sécurité en Sierra Leone, où le Royaume-Uni a également joué un rôle important. Les hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui ont fait plusieurs milliers de victimes, ont également pris fin. Des efforts importants sont également en cours, avec des États de la région et l'ONU, pour faire face au plus grand défi de tous : les conflits de la région des Grands Lacs.

Le Royaume-Uni se félicite de ces progrès et salue les hommes et les femmes à qui on les doit, en particulier les soldats de la paix de l'ONU qui ont donné leur vie pour la paix et la sécurité en Afrique. Une grande part de ces progrès sont dus à la volonté du Conseil de sécurité de tirer les leçons des échecs d'opérations passées de maintien de la paix.

Le rapport du groupe de l'ONU sur les opérations de maintien de la paix – le rapport Brahimi – est une synthèse précieuse de toutes les leçons apprises. Ses

recommandations de grande portée donnent la marche à suivre pour la réforme des méthodes qu'utilise l'ONU face à la tâche complexe du règlement des conflits en Afrique et ailleurs. Nous saluons et appuyons le programme actuel de mise en oeuvre des recommandations du rapport.

Nous avons effectivement besoin de nouvelles méthodes pour faire face à l'évolution et à la diversité des conflits violents en Afrique. Le dogme classique du maintien de la paix et la diplomatie relative aux conflits se sont révélés des outils inefficaces face aux conflits asymétriques et de plus en plus régionalisés qui ont éclaté après l'effondrement et la faillite d'États, lorsque les distinctions entre acteurs étatiques et non étatiques sont devenues floues.

Dans de nombreuses sociétés africaines, le conflit, national et régional, est devenu un état de fait « normal ». Des économies politiques complexes et abusives, se dissimulant souvent derrière les symboles extérieurs de l'État et de la souveraineté nationale, se sont développées autour des conflits, dont elles s'alimentent tout en les attisant. Les rivalités régionales et internationales ont tendu à exacerber et à prolonger les violences.

Le défi à relever par le Conseil de sécurité et par l'ensemble du système international, par conséquent, ne consiste pas simplement à prévenir les hostilités dans les zones de conflit ou à y mettre fin. Il est beaucoup plus important que cela. Nous devons aider à transformer les économies politiques régionales et nationales qui sont conditionnées par les conflits violents en systèmes sains reposant sur la participation politique, l'insertion sociale et économique, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

La tâche est immense. Elle exige un engagement politique pour fournir les ressources humaines et financières nécessaires. Elle exige l'affinement et l'adaptation des instruments et des mécanismes dont nous disposons. Elle exige une coordination précise du travail des nombreux et divers protagonistes et organisations concernés, africains et non africains, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies.

Un domaine où nous estimons que des progrès pourraient être faits à cet égard est l'accroissement des capacités de prévention des conflits de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ou Union africaine, et des organisations africaines sous-régionales, comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Il s'agit notamment de renforcer la capacité de ces organisations d'engager un processus efficace d'analyse des conflits et d'alerte rapide, de médiation des conflits, de suivi et de vérification des cessez-le-feu et, dans certains cas, d'opérations régionales de soutien de la paix. Mais il s'agit également d'approfondir la coopération effective sur les questions relatives aux conflits entre ces organisations et l'ONU par des consultations plus régulières, un partage des informations et des projets conjoints. C'est la raison pour laquelle nous saluons la proposition faite par Maurice de créer un groupe de travail chargé d'examiner de nouveaux moyens d'améliorer les relations entre l'ONU et l'OUA.

Un groupe de travail du Conseil de sécurité chargé de trouver des solutions novatrices au problème des conflits en Afrique pourrait être un apport particulièrement utile à cet égard. À notre sens, ce groupe pourrait mettre particulièrement l'accent sur l'amélioration et l'approfondissement des relations du Conseil de sécurité avec l'OUA, la CEDEAO, la SADC et peut-être d'autres organisations sous-régionales. Mais il doit être doté d'un mandat clair lui permettant d'obtenir des résultats concrets et réalisables dans des délais précis. En premier lieu, nous souhaiterions voir ce groupe de travail oeuvrer avec l'OUA et les organes sous-régionaux africains à renforcer leurs capacités de prévention des conflits et à améliorer leur coopération avec l'ONU. Je sais que M. Amara Essy, Secrétaire général de l'OUA, va avoir ces aspects très présents à l'esprit dans le cadre de la restructuration actuelle de l'organisation.

La participation des organisations régionales africaines est une façon d'encourager la prise en main par les Africains du processus de règlement des conflits, concept qui sous-tend le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), récemment mis en place.

En réponse au NEPAD, les dirigeants du G-8 ont fait exécuter l'an dernier un plan d'action du G-8 pour l'Afrique. Ils ont également nommé des représentants spéciaux – je suis la représentante pour le Royaume-Uni – chargés d'élaborer un plan à temps pour le prochain Sommet du G-8, qui doit avoir lieu au Canada, au cours de l'année.

Comment pouvons-nous utiliser le dialogue du G-8 sur l'Afrique pour promouvoir la prévention et le règlement des conflits en Afrique? Nous voyons le dialogue comme une occasion de souligner que les nations les plus riches du monde, comme les Africains, ont des responsabilités importantes.

D'une part, nous espérons utiliser ce dialogue pour encourager les nations africaines à s'attaquer aux causes internes des conflits en Afrique, telles que l'exclusion politique, économique et sociale, la mauvaise gouvernance, la corruption, etc.

D'autre part, le G-8 peut aider l'Afrique à réaliser ces objectifs en s'attaquant à certaines des causes et des moteurs des conflits qui relèvent du domaine international, comme les termes défavorables de l'échange entre l'Afrique et l'Occident, l'exportation d'armes légères vers les régions exposées à des conflits et l'exploitation des ressources économiques par des intervenants externes. Nous devons également recourir au dialogue pour mobiliser les ressources et l'engagement permettant d'améliorer les systèmes de gestion des conflits de l'ONU.

Comme je l'ai déjà dit, il est très utile que le Conseil ait eu l'occasion ces deux derniers mois d'examiner de manière approfondie le travail qu'il fait en Afrique, qu'il s'agisse des différents conflits ou des questions générales. Le Conseil ne sera pas présidé par un Africain avant maintenant quelque temps, mais je tiens à préciser que le Royaume-Uni profitera de sa présidence, en juillet, pour mettre encore l'accent sur l'Afrique dans les travaux du Conseil. Nous envisageons notamment d'organiser une séance consacrée aux questions africaines en général, qui pourrait comprendre un examen du travail que nous entamons aujourd'hui.

Les conflits violents en Afrique sont notre échec à tous. L'Afrique vit déjà les conséquences de cet échec. Ce n'est pas seulement la souffrance et la misère qu'engendrent les conflits violents, c'est aussi d'autres conflits violents. Une fois mis en route, l'engrenage est difficile à arrêter.

Toutefois, je pense que les Africains, leurs partenaires internationaux et l'ONU ont la possibilité d'édifier des nations et des régions africaines fortes en réglant les différends et les conflits politiques par des processus pacifiques et ouverts. Pour cela, les dirigeants politiques et les diplomates internationaux doivent reconnaître que la prévention des conflits implique en fin de compte la mise en place de systèmes politiques tolérants, démocratiques et inclusifs. Nous avons tiré des enseignements des conflits en Afrique. Mettons-les à profit aujourd'hui avec courage et détermination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Secrétaire d'État parlementaire aux affaires étrangères et du Commonwealth de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord pour les mots aimables qu'elle a eus à mon égard et à celui de mon pays.

Mme O'Donnell (Irlande) (*parle en anglais) :* Je voudrais d'abord remercier Maurice qui préside le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je lui sais gré d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui concernant la situation en Afrique : je vous remercie, Monsieur le Ministre, de présider nos délibérations d'aujourd'hui. Je salue chaleureusement le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy. Pendant ce débat, le Haut Représentant de l'Union européenne, M. Javier Solana, prendra également la parole et nous attendons sa déclaration avec intérêt.

La situation en Afrique présente un tableau qui comprend de redoutables défis mais également de grands espoirs. Des volets s'ouvrent à travers l'Afrique et offrent de nouvelles possibilités. Il est difficile de ne pas trouver une source d'inspiration dans la vision honnête et claire présentée par le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, tel qu'il vient d'être décrit par M. Essy. La communauté internationale dans son ensemble doit, quant à elle, honorer totalement ses engagements et aider les gouvernements africains et les Africains à façonner de nouveaux horizons et à saisir de nouvelles possibilités.

Au cours des dernières décennies, les guerres ont ravagé une grande partie de l'Afrique. Le Secrétaire général a à juste titre constaté ce qui suit il y a seulement quelques années :

> « Faute d'avoir prévenu ces épouvantables tragédies, les dirigeants des pays africains ont manqué à leurs responsabilités à l'égard de leurs peuples; la communauté internationale a manqué aux siennes; l'Organisation des Nations Unies aussi. » (*S/1998/318, par. 5*)

Mais, aujourd'hui, une nouvelle détermination et le sentiment que quelque chose de nouveau se prépare se sont fort heureusement substitués à cette conscience

des échecs du passé. La démocratie se propage sur le continent africain, soutenue par l'OUA, qui deviendra bientôt l'Union africaine et défend ardemment l'idée de s'attaquer aux causes des conflits et d'oeuvrer activement pour les prévenir.

Aujourd'hui, dans la Corne de l'Afrique, en Afrique occidentale et dans la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies est impliquée, à petite ou à grande échelle, dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et le rétablissement de la paix. Chaque mois, les questions afférentes à l'Afrique occupent une place à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Pratiquement tous les mois, la complexité de chaque situation est examinée en fonction de ses propres caractéristiques. Nous pouvons dire, et cela n'était pas vrai il y a seulement quelques années, que l'Organisation des Nations Unies oeuvre aujourd'hui de manière active et vigoureuse au maintien de la paix, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix dans pratiquement toutes les régions de l'Afrique. C'est ainsi que les choses doivent être.

Dans le même temps, l'Afrique doit montrer le chemin et jouer le rôle qui lui incombe. Une bonne gouvernance implique ce qui suit : les élections doivent être équitables et transparentes; les ressources de l'Afrique doivent être employées pour les Africains et non pas pour le bénéfice d'une petite minorité.

La meilleure manière d'avancer pour l'Afrique ne peut consister qu'à suivre deux voies parallèles. Ces deux voies nécessitent le plein appui de la communauté internationale. La première est celle du règlement des conflits et de la prévention de nouvelles situations de conflit et la deuxième, qui est essentielle, consiste à faire progresser le développement économique et social en réalisant une plus grande intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale. Ce sont les objectifs connexes de la paix et du développement. Les progrès réalisés sur chaque voie sont tributaires de ceux réalisés sur l'autre voie. C'est sur ces voies entrecroisées que réside le bien-être futur des peuples de l'Afrique.

Je voudrais présenter quelques vues, qui sont celles de l'Irlande, en ce qui concerne la prévention des conflits et le règlement des conflits en Afrique. Nous nous sommes tous mesurés à ces questions, longuement et durement, au cours des dernières années. Les dirigeants africains les ont examinées, l'Organisation des Nations Unies et nos partenaires en Afrique également. Mais où en sommes-nous actuellement en ce qui concerne la question du règlement des conflits?

Premièrement, nous avons parcouru un long chemin, mais nous devons renforcer la coordination et la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et les organisations régionales de l'Afrique; entre toutes les institutions de l'Organisation des Nations Unies qui agissent sur le terrain et le Conseil de sécurité; entre les acteurs de la société civile dans les situations de conflit réel ou potentiel en Afrique et tous ceux qui participent à des efforts de médiation ou de soutien.

L'Irlande accorde une importance particulière au rôle du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. L'Irlande souhaiterait qu'un dialogue plus important et plus structuré entre l'OUA et ses structures d'une part, et l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, d'autre part, ait lieu. Ceci devrait être principalement lié à des questions pratiques afin que nous puissions tous échanger les mêmes informations et que nous ayons l'occasion d'évaluer ensemble la meilleure manière de procéder pour faire face aux situations potentielles de conflit. De même, l'Irlande voudrait qu'un dialogue structuré s'établisse entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social ont des rôles clairement définis, distincts mais complémentaires. Nous devons veiller à ce que nos actions soient cohérentes et relier une démarche conjointe et une coordination opérationnelle dans les actions du Conseil de sécurité en matière de paix et de sécurité et dans les questions liées au développement qui incombent au Conseil économique et social.

Le Secrétaire général et le système des Nations Unies s'acquittent de leur rôle avec la plus grande détermination et un engagement total. Il y a quelques années, beaucoup d'entre nous se plaignaient du manque de coordination interne et de la coordination entre de nombreux organes des Nations Unies, mais des progrès importants ont été réalisés depuis. Néanmoins, les institutions de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies appartenant aux États Membres doivent encore établir une coordination similaire.

Deuxièmement, nous devons jeter un regard nouveau sur tous les instruments dont nous disposons

pour faire face aux situations de conflit réel ou potentiel en Afrique. Les contributions des médiateurs spéciaux ou des commissions spéciales de l'Organisation des Nations Unies ont-elles été utiles? L'Irlande est convaincue que la réponse est positive. Les médiateurs de l'Organisation des Nations Unies et le représentant spécial ont joué un rôle exceptionnel ces dernières années dans la corne de l'Afrique, en République centrafricaine, dans la région des Grands Lacs et sur tout le continent. L'Union européenne est également fière du travail qu'elle a accompli dans ce domaine et de ses stratégies de règlement de conflits en Afrique, notamment à travers un dialogue avec nos partenaires dans le cadre de Cotonou.

Dans les directives qu'il a données pour cette séance, le Président demande si les organisations sous-régionales en Afrique sont utiles et parviennent à rétablir et maintenir la paix. Bien sûr, les processus de paix de Lusaka et d'Arusha montrent clairement ce qui peut être réalisé grâce à des initiatives régionales de paix. La communauté internationale doit continuer de soutenir ses initiatives, mais c'est l'Afrique qui doit montrer la direction.

Comment pouvons-nous mieux soutenir les organisations sous-régionales et, bien sûr, les travaux de l'OUA au sein de la communauté internationale dans son ensemble, notamment à l'Organisation des Nations Unies? Nous devons renforcer le dialogue, établir une meilleure coordination et nous devons soigneusement évaluer la meilleure manière d'évaluer cela, par exemple en prenant des mesures d'alerte rapide pour faire face aux situations potentielles de conflit. L'Irlande juge très précieux que des organisations régionales et sous-régionales en Afrique puissent nommer des envoyés spéciaux lorsque cela est approprié et faciliter l'établissement de conseils des anciens qui pourraient servir de médiateurs dans les différends et promouvoir des solutions pratiques.

La communauté internationale peut-elle contribuer à renforcer la capacité de rétablissement de la paix en Afrique? Il est évident que nous avons une obligation très claire à cet égard.

Les sanctions et les embargos sont-ils des instruments importants pour l'Organisation des Nations Unies, l'OUA et les organisations régionales? Selon l'Irlande, ils ont un rôle capital à jouer et, comme en Angola et au Libéria, se sont révélés essentiels. C'est souvent néanmoins un instrument quelque peu grossier. C'est pourquoi nous devons évaluer avec soin les conséquences humanitaires de son emploi.

De la même manière, il est de la plus haute importance de s'attaquer au flux illicite d'armes légères, de même que les programmes de démobilisation, de rapatriement et de réinsertion sont une autre dimension essentielle s'agissant de résoudre les situations de conflit.

Passant au troisième et dernier point sur la question de la prévention et le règlement des conflits, je voudrais souligner que les efforts déployés pour prévenir les conflits en Afrique doivent non seulement prendre en compte la question des ressources – qui sont elles-mêmes trop souvent la source de conflits à l'intérieur des États –, mais aussi promouvoir un large éventail de droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques mais aussi les droits économiques, sociaux et culturels et le droit au développement lui-même. De même, la démarginalisation des femmes doit être une dimension essentielle des stratégies véritables de prévention des conflits.

En observant l'Afrique aujourd'hui et le rôle des Africains au sein de l'Organisation des Nations Unies, je pense que nous pouvons tous être fiers d'avoir renoncé, même si c'est parfois lentement, aux forces de la violence et de la division et d'avoir soutenu les forces de la paix dans de nombreuses régions africaines : en Sierra Leone, en République démocratique du Congo et dans toute la région des Grands Lacs. Au Burundi, la formation du nouveau gouvernement de transition témoigne de manière éloquente de l'engagement positif des pays voisins. En Somalie, la mise en place du Gouvernement national de transition ouvre la voie à un nouveau début pour ce pays torturé qui a connu tant de tragédies. L'ONU doit bientôt décider de son propre rôle futur à l'appui des forces de la paix en Somalie, et nous défendons vigoureusement cette initiative. Les pays de la région doivent aussi oeuvrer de concert pour soutenir la paix en Somalie. Le peuple somalien mérite notre soutien et notre engagement actifs.

Les peuples d'Afrique sont en droit de se tourner du côté de la communauté internationale pour que nous les aidions réellement à relever les innombrables défis que pose le développement dans leur continent. Sans développement économique et social en Afrique, j'estime que toutes les autres politiques, au bout du compte, se révéleront avoir été bâties sur du sable.

Les dirigeants africains eux-mêmes ont montré le chemin grâce au nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, vision du développement qui est sage, généreuse et correcte. Cette vision suppose la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de politiques macroéconomiques saines, de cadres juridiques et réglementaires transparents, ainsi que la promotion du rôle des femmes. Il faut, pour l'essentiel, qu'il s'agisse de programmes qui soient lancés et pilotés par l'Afrique.

Pour réaliser ce type de développement, il faut que la communauté internationale s'acquitte totalement de ses engagements en matière de renforcement des capacités en Afrique, tels que convenus à la réunion de Doha de l'Organisation mondiale du commerce. Ceci signifie que l'on continue d'investir dans l'éducation en Afrique et que l'on bâtisse un capital social, clefs nécessaires pour débloquer le potentiel humain des Africains dans toute sa diversité. Ceci veut dire un nouveau cadre commercial qui réponde aux problèmes de l'exclusion actuelle – et c'est le mot juste – de l'Afrique dans cette économie mondialisée. Ceci signifie un résultat positif de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey dans quelques semaines, et ceci veut dire un plein appui international pour enrayer le fléau du sida en Afrique.

En résumé, il faut que la communauté internationale prenne des mesures décisives pour financer le développement et les possibilités de commerce, en encourageant l'investissement interne et l'allégement de la dette par le biais de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et d'autres initiatives. Ceci veut dire que nous nous fixons comme but de réaliser en Afrique, d'ici à 2015, les objectifs de développement international. Nous savons que ces choses ne se font pas par hasard et qu'elles ne se produiront pas sans une grande initiative politique et éthique de la part des pays développés. L'Irlande jouera son rôle pour faire avancer ces objectifs. Le Gouvernement irlandais s'est engagé à atteindre l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB) d'ici à la fin de l'an 2007. Nous atteindrons notre objectif intérimaire cette année, à savoir 0,45% du PNB.

Il n'existe pas de formule aisée unique pour relever les nombreux défis auxquels l'Afrique fait face, mais ce que nous pouvons dire, c'est que ces défis n'ont aucune chance d'être relevés sans une coopération et, surtout, sans une détermination absolue de nous tous : dirigeants africains, société civile africaine, Conseil de sécurité, ONU en général, et la communauté internationale au sens large. La réunion du Conseil d'aujourd'hui est un autre événement important dans un voyage de plus en plus marqué par des réels espoirs pour l'Afrique et ses merveilleux habitants.

Je suis heureux que le Royaume-Uni ait signalé qu'il se concentrerait à nouveau sur l'Afrique pendant sa présidence du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre irlandais d'État pour les affaires étrangères des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Traavik (Norvège) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la délégation mauricienne et vous-même personnellement, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur la situation en Afrique. Permettez-moi également de souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy, ici à la réunion d'aujourd'hui.

La Norvège espère sincèrement que les vues et les idées présentées à ce débat public contribueront à faire mieux comprendre les questions à l'examen et à une démarche plus cohérente de la part du Conseil dans sa réponse aux conflits africains.

Ces conflits sont la source permanente de terribles souffrances humaines et de malheurs. Des millions de personnes ont perdu la vie ou ont été blessées et d'innombrables civils ont été chassés de leurs foyers ou séparés de leurs familles. Ce terrible tribut payé par les humains constituent la toile de fond de notre débat sur la situation en Afrique, et il ne faut pas l'oublier.

Il ne faut pas oublier non plus que les conflits armés ont un effet dévastateur sur les économies et les efforts de développement des pays touchés. Ainsi, le règlement des conflits et les efforts de développement sont étroitement liés et complémentaires. Dans la phase d'après conflit, il faut clairement une coordination plus étroite entre les opérations de maintien de paix de l'ONU et les responsables du développement à long terme.

Dans son rapport sur la prévention des conflits armés, le Secrétaire général Annan a souligné la nécessité de passer d'une culture de réaction à une

culture de prévention. Ma délégation souscrit entièrement à cette idée. La tâche à laquelle nous faisons face consiste à promouvoir une approche cohérente et intégrée pour l'alerte avancée, la prévention des différends, la gestion des crises et le règlement des conflits. L'utilisation de mesures militaires et coercitives doit être appuyée par des efforts déployés sur les plans politique, humanitaire et de développement.

Le Conseil de sécurité n'a pas toujours lui-même abordé de façon adéquate ou opportune les conflits qui se poursuivent en Afrique. À notre avis, le Conseil doit être prêt à examiner fort attentivement comment il peut consolider son action pour contribuer aux efforts de paix sur le continent africain. Cette question, à notre avis, mérite notre attention immédiate.

Toutefois, le règlement des conflits ne relève pas de la seule responsabilité du Conseil de sécurité. La responsabilité première incombe, de toute évidence, aux parties au conflit en question. Si l'on veut briser le cycle de la violence, un préalable essentiel est que les parties au conflit s'engagent réellement en faveur de la paix. Une paix durable ne peut pas être imposée par d'autres : elle doit être assurée par les Africains qui connaissent le lien étroit qui existe entre la paix et le développement, et qui désirent un avenir sûr et prospère pour leurs enfants. Les dirigeants africains doivent avoir la volonté politique de développer leur coopération avec l'ONU pour défendre la paix et la sécurité.

Malgré certaines insuffisances et certains échecs, des progrès ont été récemment réalisés dans différentes régions de l'Afrique. Il y a des événements positifs en Sierra Leone, l'accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée tient bon et le dialogue intercongolais a été engagé. Dans ces trois conflits, un dialogue constructif a pris place entre l'ONU et les organisations sous-régionales et régionales comme l'OUA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

En Sierra Leone en particulier, la coopération entre la CEDEAO et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été essentielle pour parvenir à un cessez-le-feu. L'effet conjugué d'une forte présence de l'ONU, de sanctions ciblées, d'une organisation régionale active et des efforts inlassables déployés par les dirigeants régionaux pour servir de médiateurs entre les parties au conflit et les pays voisins semble aujourd'hui porter ses fruits.

La coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine des armes légères et de l'élimination des mines terrestres constitue un autre exemple positif de ces efforts conjoints. Les mesures adoptées par la CEDEAO dans son acceptation d'un moratoire sur le trafic des armes légères doit servir d'exemple à d'autres régions, en Afrique et ailleurs. Les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre du Programme d'action adopté lors de la Conférence sur les armes légères de l'an dernier. Permettez-moi d'ajouter qu'un accroissement de la coopération avec ces organisations est l'une des priorités des efforts norvégiens à cet égard.

Ma délégation se félicite des nouvelles tendances récentes, qui voient les organisations régionales faire preuve d'une activité accrue pour ce qui est de régler les conflits en Afrique. Étant donné la connaissance de première main qu'ont ces organisations de la situation et l'intérêt qu'elles portent au règlement des conflits, elles ont un rôle crucial à jouer sur le terrain. L'ONU, quant à elle, dispose de compétences et de ressources qui sont à même de contribuer aux efforts régionaux. Les rôles sont clairement complémentaires. Il semble ainsi que la proposition de Maurice visant à établir un groupe de travail pour étudier les moyens d'améliorer les relations entre l'ONU et l'OUA soit constructive et opportune.

Nous devons reconnaître qu'il existe de fortes chances d'améliorer la capacité régionale et la coordination entre l'ONU et les organisations régionales.

En tant que membre du Conseil de sécurité, la Norvège continuera de promouvoir cette coordination. En outre, nous sommes encouragés de voir que plusieurs dirigeants africains se sont engagés activement dans la recherche de solutions aux conflits régionaux complexes. C'est là une preuve que l'Afrique assume de plus en plus sa responsabilité dans le règlement de ses propres conflits.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Norvège des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

M. Marín Bosch (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement du Mexique vous est très

reconnaissant, Monsieur le Président, de présider cette importante séance. Il s'agit d'une excellente initiative de la présidence de Maurice, qui aborde ainsi l'une des grandes questions de sécurité régionale auxquelles la communauté internationale s'intéresse de près.

Nous souhaitons la bienvenue au Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy, qui est un très bon ami du Mexique depuis de nombreuses années. Sa présence à cette séance renforce le dialogue entre l'ONU et l'organisation qu'il représente si dignement.

Nous soutenons fermement la Nouvelle initiative africaine, qui cherche à établir un partenariat renouvelé pour le développement de l'Afrique, et jette les bases pour la création d'une Union africaine plus forte, plus démocratique et plus libre.

Mon gouvernement manifeste sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple de la République démocratique du Congo, et en particulier avec les habitants de Goma, si gravement touchés par l'éruption du volcan sur les versants duquel leur ville est située. Cette catastrophe naturelle vient compliquer une situation déjà très difficile. Nous offrons également nos condoléances au Gouvernement du Nigéria et aux habitants de Lagos.

Les conflits en Afrique exigent une plus grande attention de la part du Conseil et de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) si l'on veut trouver des solutions durables. Le Mexique a prôné le renforcement de la coopération internationale en vue de régler les graves problèmes économiques et sociaux des peuples, qui dans beaucoup de cas font partie des causes des conflits.

L'analyse des conflits en Afrique doit se faire à partir d'une perspective globale qui comprend leurs causes mêmes, les moyens de les prévenir et de les régler et, une fois qu'ils sont réglés, la façon de jeter les bases d'une paix et d'une croissance économique durables. Le Gouvernement du Mexique considère que, compte tenu des dimensions des conflits en Afrique, il est nécessaire non seulement d'associer le Conseil de sécurité dans les stratégies ponctuelles, mais également l'Assemblée générale et d'autres organes et programmes du système des Nations Unies qui travaillent dans la région, y compris les institutions de Bretton Woods et, bien sûr, l'OUA elle-même. En Afrique, comme dans d'autres régions, l'ONU doit mettre l'accent sur l'action plutôt que sur la réaction.

Les rapports du Secrétaire général sur les diverses questions africaines qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Conseil ont plusieurs éléments en commun. En plus d'examiner l'évolution des conflits dès leurs manifestations visibles et les faits plus récents qui les touchent, ils portent également sur leurs conséquences. Dans presque tous les rapports, nous constatons avec inquiétude la détérioration des conditions de vie des populations dans les pays qui connaissent des conflits. Il y a également d'autres facteurs, comme les catastrophes naturelles, notamment la sécheresse dans différentes régions, et les catastrophes dans le domaine de la santé, comme le sida, qui ont frappé le continent et ont diminué la population active.

Les données sur le développement humain figurant dans le dernier rapport annuel du Programme des Nations Unies pour le développement indiquent qu'en moyenne, seulement 15 des 53 pays africains atteignent un niveau moyen de développement humain. Aucun de ces 53 pays n'a un indice de développement humain élevé, et plus des deux tiers ont un indice inférieur.

Lorsqu'elle a abordé le point de l'ordre du jour intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » à sa dernière session, l'Assemblée générale a demandé à l'Organisation de concentrer ses efforts sur l'éducation et le transfert des techniques. Nous estimons que le rôle de l'éducation dans la prévention des conflits est crucial pour le règlement des crises régionales.

Les taux d'espérance de vie en Afrique sont parmi les plus bas du monde. L'éducation permettrait de faire face à la pandémie du sida. Si l'on ajoute à tout cela la menace que représentent le paludisme et la malnutrition, les perspectives ne sont pas réjouissantes. Nous reconnaissons bien sûr le travail accompli par les différents organismes humanitaires. Toutefois, nous estimons que ces efforts ne sont pas suffisants et que la communauté internationale doit accroître la coopération et la coordination entre les institutions afin de s'attaquer aux problèmes de base et à leurs conséquences immédiates.

Afin d'être en mesure de régler ses problèmes économiques et sociaux, le continent a besoin de plus grands flux d'investissements, d'une aide publique au développement accrue, d'une approche axée sur les concessions dans le traitement de la dette extérieure et

d'un meilleur accès aux marchés internationaux. Il faut aussi que ses gouvernements s'efforcent constamment de consolider les institutions démocratiques, de respecter et de promouvoir les droits de l'homme, et de renforcer l'état de droit. L'initiative du Secrétaire général visant à éliminer la dette des pays les plus endettés, qui figure dans le document final du Sommet du Millénaire, est une mesure encourageante que nous devons mettre en oeuvre.

Lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants africains ont souligné la nécessité de réserver aux produits africains un meilleur accès aux marchés. Pour ce faire, les pays industrialisés devront adopter des mesures particulières. Nous proposons au groupe des plus importants pays industrialisés d'inclure à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la question des progrès à faire, tant de manière bilatérale que par le biais de l'Organisation mondiale du commerce, dans la réduction des obstacles au commerce imposés relativement aux produits de l'Afrique.

Le Mexique est convaincu que c'est uniquement par le biais du développement économique qu'il sera possible de prévenir et de régler les conflits et, une fois qu'ils auront été réglés, de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables. Ce sujet est étroitement relié aux questions qui seront abordées en mars à Monterrey, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Dans le cas de l'Afrique, il y a certains problèmes, comme le Représentant permanent de Maurice l'a bien indiqué dans sa lettre, qui exigent une solution à plus court terme. Parmi ces problèmes auxquels il faut s'attaquer immédiatement, je vais brièvement en aborder trois : le commerce illicite des armes à feu, l'exploitation illégale des ressources naturelles et les crises humanitaires.

Dans la région, on peut observer un commerce illicite d'armes légères auquel on doit mettre fin de façon urgente pour prévenir les conflits et éviter que ceux qui font actuellement rage ne continuent de s'exacerber. Tous les États ont le droit d'assurer leur propre défense, mais l'accumulation excessive d'armes a un effet déstabilisateur dans la société et une incidence profonde sur le développement des peuples. La production et le commerce illicite d'armes à feu représente un problème mondial, et la solution passe par le respect des dispositions prises dans les instruments internationaux et les mécanismes régionaux. L'Afrique a manifesté sa volonté de s'attaquer à ce problème, comme en témoignent la Déclaration de Bamako de 1997 et les efforts réalisés dans le cadre de l'OUA.

Les États africains peuvent et doivent contribuer à réduire les coûts militaires en appliquant des mesures de transparence et de confiance. En outre, il faudrait enquêter avec plus de rigueur sur les sources des envois d'armes vers l'Afrique, surtout en ce qui concerne les exportations vers des zones de conflit ou de tension. Les pays exportateurs ont également la responsabilité d'empêcher que les armes ne soient détournées pour être utilisées à des fins illégales et acheminées vers des zones de conflit.

En ce qui concerne les questions humanitaires dans les zones de conflits, il n'a malheureusement pas toujours obtenu l'application efficace des normes existantes de droit humanitaire. Par le passé, la population civile était une victime indirecte des combats entre les armées belligérantes. À l'heure actuelle, par contre, elle est souvent la principale cible des attaques. Nous devons accorder une attention particulière aux enfants dans les conflits armés. Recruter ou enrôler des enfants dans des forces armées ou les inciter à participer activement à des hostilités est un crime de guerre, comme l'établit le Statut de la Cour pénale internationale.

Nous observons également avec inquiétude le problème de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Non seulement on prive les nations africaines de ressources indispensables pour le développement, mais de plus, l'exploitation illégale de ces ressources sert à financer des groupes belligérants. Le moment est venu de concevoir de nouvelles démarches pour arrêter le pillage des ressources naturelles, dans lequel sont impliqués la plus grande partie des pays victimes d'un conflit en Afrique. Un élément de solution à ce problème se trouve dans ce que l'on appelle le Processus de Kimberley, qui envisage l'utilisation de certificats d'origine pour éviter l'importation et l'exportation illicites de diamants. En sa qualité de Président du Comité des sanctions pour la Sierra Leone, le Mexique s'efforcera de rendre effectifs les régimes de contrôle.

Compte tenu de la responsabilité capitale qui incombe à l'ONU pour les questions relatives à la paix et la sécurité internationales, il est nécessaire de renforcer l'appui aux mesures de portée régionale et

sous-régionale adoptées en Afrique. Ce soutien est nécessaire parce que l'ONU n'a ni la capacité ni les ressources pour aborder tous les problèmes qui peuvent apparaître sur ce continent. C'est pourquoi, chaque fois que cela sera possible, l'ONU devrait tenter de compléter, et non essayer de monopoliser, les efforts qui sont déployés en Afrique afin de résoudre les problèmes de ce continent.

Le Mexique accorde une grande importance à cette Nouvelle Initiative africaine. Le Président de mon pays, M. Vicente Fox, a déjà exprimé à titre personnel, l'intérêt et la valeur qu'il lui reconnaît et l'intérêt qu'il attache à témoigner de la consolidation de l'Initiative et de la naissance de l'Union africaine.

J'aimerais achever en envoyant un message d'amitié aux nations africaines. Mon gouvernement est déterminé à réorienter sa politique extérieure en direction de l'Afrique. Son objectif est de donner une nouvelle impulsion aux liens d'amitié et de coopération en profitant de la coïncidence des processus de changement que l'on voit mûrir au Mexique et en Afrique. Notre pays est convaincu que les peuples africains méritent une attention particulière. Nous sommes prêts à contribuer à la promotion des questions les plus importantes de l'ordre du jour international.

Pour terminer, ceux qui ont suivi les travaux de l'ONU depuis déjà quelque temps savent que l'intérêt de l'Organisation pour la problématique africaine n'a pu se manifester que de façon sporadique. J'espère que cette fois-ci, nous verrons le début d'un changement qualitatif dans la relation entre l'Afrique et le système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire aux affaires étrangères du Mexique pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique, l'Europe et l'ONU des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Camara (Guinée) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider cette importante réunion du Conseil consacrée à l'Afrique. La présidence mauricienne pour ce mois de janvier est à saluer en raison de la place prépondérante que les questions africaines ont occupée au Conseil tout au long des semaines qui viennent de s'écouler. Je voudrais vous en féliciter très chaleureusement.

C'est aussi l'occasion pour ma délégation de renouveler l'hommage unanime rendu au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son action en faveur de la paix dans le monde. Je voudrais également me réjouir de la présence du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy, et de celle de mes collègues ministres des autres pays qui ont accepté de prendre part à cette réunion.

Permettez-moi enfin d'adresser aux peuples et aux Gouvernements congolais et nigérian l'expression de la profonde compassion du peuple et du Gouvernement de la République de Guinée à la suite des tragédies survenues à Goma et à Lagos.

La présente séance du Conseil de sécurité est plus que symbolique. Elle reflète la volonté unanime du Conseil de s'impliquer davantage dans la recherche de solutions aux problèmes récurrents de plusieurs ordres que connaît le continent africain, singulièrement ceux liés à la paix et à la sécurité.

Le fardeau de la dette, la baisse constante du prix des matières premières, la pauvreté, le VIH/sida, la mauvaise gouvernance et les conséquences des nombreux conflits sont au nombre des facteurs qui expliquent l'état actuel de l'Afrique. Il est également admis que tous les efforts pour relever ces défis seront vains tant que les conflits n'auront pas été circonscrits et résolus complètement. Sans la paix et la sécurité, aucune chance ne saurait être accordée aux efforts de développement. De même, la démocratie, tant de fois réclamée par nos différents partenaires, ne saurait être réalisée dans un état de pauvreté.

Plusieurs foyers de tension en Afrique continuent de préoccuper la communauté internationale. Dans la région des Grands Lacs, la situation est plus complexe et suscite toujours une vive préoccupation. Le dialogue national en République démocratique du Congo prévu en Afrique du Sud est plus que jamais nécessaire et ses conclusions devraient servir de base à une véritable réconciliation nationale. Les différentes composantes politiques étatiques et non étatiques doivent sauvegarder l'esprit de Gaborone.

Les engagements pris par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Burundi contenus dans le communiqué conjoint, signé à l'occasion de la visite du Ministre des affaires étrangères du Burundi à Kinshasa, sont à cet égard fort encourageants. Les autres acteurs politiques parties au conflit doivent s'en inspirer dans l'intérêt de la région.

La Guinée renouvelle son plein appui à la tenue d'une conférence internationale sur les Grands Lacs

dont les conclusions, nous l'espérons, accompagneront les efforts régionaux. Elle lance également un appel à tous les acteurs régionaux afin que, au-delà des seules considérations sécuritaires, la priorité soit donnée à la coopération pour la recherche de la paix et pour la stabilité dans la région.

En Afrique de l'Ouest, le Conseil a eu le mérite, le mois dernier, de consacrer une importante séance à cette sous-région qui a connu au cours des dernières années des conflits internes meurtriers et destructeurs. Toutefois, plusieurs signes indiquent que l'action de la communauté internationale commence à porter ses fruits. Des signes encourageants commencent à apparaître en maints endroits. En Sierra Leone, la Guinée se félicite de l'action de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui a permis le rétablissement progressif de l'autorité de l'État et le succès enregistré dans la mise en oeuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Malgré l'achèvement officiel du programme DDR, la collecte de certaines armes de guerre en circulation au sein de la population devrait se poursuivre. Autrement, ces armes pourraient constituer une menace à la paix postélectorale.

Le 14 mai prochain, la Sierra Leone, longtemps déchirée par un conflit aux multiples facettes, organisera des élections générales que nous espérons libres et transparentes avec une large participation. Ma délégation se félicite de l'appui de la MINUSIL au processus électoral et de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1389 (2002) y afférente.

La réinsertion à long terme des anciens combattants demeure une préoccupation majeure pour ma délégation. Les mesures prises doivent être réévaluées et renforcées pour éviter la réédition du syndrome libérien.

Par ailleurs, dans l'oeuvre de stabilisation de la sous-région, ma délégation se félicite des efforts en cours déployés par les dirigeants de l'Union du fleuve Mano pour la restauration de la confiance et la relance des activités de l'Union. La tenue prochaine d'un sommet tripartite permettra, nous le souhaitons vivement, de renforcer les mesures de confiance en vue de surmonter les derniers obstacles qui jonchent le chemin d'une paix durable.

Face à la situation qui prévaut dans la sous-région ouest-africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a pris de nombreuses et importantes initiatives pour la restauration de la paix, dont entre autres la mise en oeuvre de nouveaux mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits, notamment la création d'un conseil de sages composé d'éminentes personnalités; la mise en oeuvre des mesures de renforcement de la confiance entre les États; l'assistance aux États membres dans le cadre de l'ancrage de la démocratie; la création de quatre observatoires comme dispositif d'alerte rapide; et la lutte contre la prolifération des armes légères assortie d'un moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères. Ce moratoire vient d'être renouvelé, pour une seconde période de trois ans.

Ma délégation se réjouit de l'étroite collaboration entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les Nations Unies pour la restauration de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. L'expérience accumulée au cours de ces dernières années par la CEDEAO dans la gestion des crises est édifiante. Elle pourrait être mise à profit dans le cadre d'un véritable partenariat entre l'ONU et la CEDEAO. La création du Bureau des Nations Unies auprès de la CEDEAO à Dakar témoigne encore une fois de leur volonté commune de raffermir leurs liens et de conjuguer leurs efforts. Cette diplomatie de proximité y contribuera.

Monsieur le Président, comme vous le savez, la paix a un prix. C'est pourquoi ma délégation voudrait espérer que l'extinction des conflits en Afrique de l'Ouest soit accompagnée par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme global et intégré de relèvement économique. Il s'agira de mener à leur terme effectif les programmes DDR et de procéder à la réinsertion à long terme des ex-combattants en Sierra Leone et en Guinée Bissau; d'étendre l'autorité de l'État par la mise en place des structures adéquates; d'assurer la gestion du retour volontaire des réfugiés et des personnes déplacées, en renforçant les mesures de confiance; de mettre en place plusieurs programmes pilotes autoporteurs. Le Bureau régional des Nations Unies aidera à la mise en oeuvre de cette stratégie globale de consolidation de la paix.

En Afrique de l'Ouest, tout comme dans la région des Grands Lacs, le lien entre la poursuite du conflit et le commerce illicite des ressources naturelles et autres ressources a été déjà établi. Des pressions doivent être maintenues sur les auteurs dont la responsabilité n'est plus à démontrer. Les mesures prévues ou prises par le

Conseil de sécurité doivent être effectivement appliquées afin de neutraliser leurs actions néfastes préjudiciables à la paix et à la sécurité internationales. L'impunité dans le pillage de ces ressources est aussi préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales que le pillage lui-même.

Les questions africaines occupent plus de la moitié des activités du Conseil de sécurité. Le débat d'aujourd'hui s'inscrit dans le cadre d'une série de consultations que le Conseil a initiées en vue de lui assurer un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en Afrique particulièrement.

Nous devrions envisager de mettre en place de nouveaux instruments qui aideront le Conseil à prévenir et à résoudre les conflits en Afrique. À cet égard, nous proposons la création d'un Groupe de travail de haut niveau du Conseil de sécurité qui sera chargé de faire le point des actions initiées au titre de l'Afrique et dont les conclusions devraient déboucher sur l'élaboration d'une stratégie globale intégrée portant sur un plan d'action multisectoriel. II s'agira surtout de faire le point de la réflexion engagée sur l'amélioration de la coordination et de la coopération entre le Conseil, l'Organisation de l'unité africaine et les organisations régionales et sous-régionales.

Nous considérons que la mise en application de ce plan d'action pourrait être facilitée par l'existence, au sein du Secrétariat, d'un service de coordination des actions multisectorielles, chargé des questions africaines. Ce point focal du Secrétariat et des États Membres aura une vision globale et multisectorielle des affaires africaines et l'avantage de diligenter et de rationaliser le traitement des dossiers relatifs à l'Afrique. La mise en oeuvre de ces propositions contribuera à renforcer le dispositif du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. De même, il serait souhaitable d'établir une plus étroite coopération entre le Conseil de sécurité et l'OUA, notamment avec son Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Au moment où l'humanité entame un nouveau millénaire, force est de constater que la pauvreté et le retard de l'Afrique contrastent vivement avec la prospérité du monde développé. L'Afrique est consciente qu'elle doit prendre les mesures appropriées pour éviter son exclusion du phénomène de la mondialisation, qui caractérise aujourd'hui les relations internationales. Elle a donc décidé d'engager une nouvelle phase de son histoire qui se traduit concrètement par la transformation de l'OUA en Union africaine et par l'adoption d'un nouveau programme de développement, le NEPAD. Ces deux initiatives nouvelles qui sont, du reste, conformes aux aspirations profondes de nos peuples, devraient ouvrir de nouveaux jalons pour le continent africain. Loin d'être un handicap pour l'Afrique, la mondialisation pourrait fournir à la fois le contexte et les moyens de son sursaut.

La nouvelle Initiative africaine dénommée nouveau Partenariat pour le développement, adoptée en juillet 2001 à Lusaka lors de la dernière Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'OUA, devrait permettre au continent africain de participer activement à l'économie et à la vie politique mondiales et de s'extirper ainsi de sa marginalisation actuelle. Dans cette optique, le NEPAD offre à la communauté internationale et en particulier aux pays développés, une occasion historique d'établir avec l'Afrique un véritable partenariat mondial fondé sur des intérêts mutuels et des responsabilités communes.

Toutefois, ces ambitieux objectifs ne pourront être atteints tant que les nombreux conflits qui affectent le continent perdureront. C'est en cela que l'action du Conseil de sécurité et celle non moins importante de l'OUA et des organisations sous-régionales africaines doivent être coordonnées et renforcées pour mettre fin à ces conflits et permettre ainsi à nos pays de faire face au défi du développement.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais encore une fois renouveler toute ma gratitude à la délégation mauricienne pour avoir organisé ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Guinée par des paroles aimables qu'elles a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. She Okitundu (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, au moment où votre présidence du Conseil de sécurité s'achève, qu'il me

soit permis de vous dire toute la fierté et la satisfaction que ma délégation a éprouvées de voir, au cours de ce mois de janvier, le Conseil être dirigé par l'île Maurice, un pays frère et membre comme le mien de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous exprimer toute mon appréciation pour l'excellente initiative que vous avez bien voulu prendre en organisant la présente réunion relative à la situation en Afrique. Votre présidence a en effet été marquée par une sollicitude toute particulière aux problèmes de l'Afrique, votre continent. C'est ainsi que des conflits, parmi lesquels la guerre d'agression dont est victime mon pays, la République démocratique du Congo, des tragédies humaines ont pu bénéficier de l'attention toute particulière du Conseil. Je sais donc gré à l'Organisation des Nations Unies, par le canal du Conseil de sécurité, de maintenir la question de la situation en Afrique sur son calendrier et pour les efforts qu'elle déploie dans la recherche de solutions aux situations de conflit dans le monde.

Avant de poursuivre mon propos, je souhaiterais, au nom du Président de la République démocratique du Congo, S. E. le Général-Major Joseph Kabila, au nom du Gouvernement et du peuple congolais, vous exprimer, et à travers votre personne, à toute la communauté internationale, notre gratitude et nos remerciements les plus humbles pour cet élan de générosité et de solidarité manifesté, notamment en réagissant avec la rapidité requise par la situation d'urgence humanitaire, causée par l'éruption du volcan Nyragongo dans la province congolaise du Nord-Kivu. Nos remerciements s'adressent particulièrement à l'endroit de notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour avoir répondu avec célérité dès qu'il a été informé de l'ampleur du drame dans la ville de Goma et de ses environs, notamment des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Son action, ainsi que celle de tous les États, organisations, organismes et de toutes les personnes de bonne volonté, sont la marque de leur souci de sauvegarder la vie humaine, de respecter la dignité pour les sinistrés de Goma et de ses environs.

Nous sommes surpris de cette importante mobilisation de moyens et de fonds pour parer au plus pressé. Nous vous exhortons à poursuivre ce louable effort pour circonscrire non seulement la situation d'urgence, mais également veiller dans le futur immédiat à la réorganisation de la ville de Goma et de ses environs mais aussi de sa reconstruction. Une telle mobilisation de la communauté internationale en faveur de la République démocratique du Congo devrait se poursuivre et s'amplifier afin d'aider les Congolais à reconstruire leur pays, à recouvrer leur unité afin de leur permettre de créer les conditions – notamment institutionnelles – les autorisant à faire face aux drames de ce genre. Nous appelons le Secrétaire général de notre organisation universelle, ainsi que celui de notre organisation régionale à n'épargner aucun effort afin de coordonner toute cette mobilisation, de façon à faciliter le travail des humanitaires et favoriser l'acheminement sans entraves de l'aide à la population de Goma et de ses environs.

La responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombent au Conseil de Sécurité. Cependant, il est regrettable qu'en ce qui concerne l'Afrique les résultats n'atteignent toujours pas le niveau escompté. La nécessité d'assurer au Conseil de sécurité un rôle effectif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationale, en particulier en Afrique, s'avère cruciale.

L'Organisation de l'unité africaine/l'union africaine joue également un rôle très important dans la recherche de solutions viables, notamment dans le cadre de son mécanisme central de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

Il est d'une importance capitale que le partenariat entre les deux institutions soit renforcé, en vue d'une efficacité accrue et de résultats probants. Je voudrais à cet égard remercier M. Amara Essy, Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité Africaine/Union Africaine pour son exposé particulièrement informatif. Sa présence parmi nous témoigne de l'intérêt que l'Afrique accorde à cette question, et elle est particulièrement utile pour exprimer tant les préoccupations que les perspectives de l'Afrique. Je fonde l'espoir que la participation du Secrétaire général à la présente réunion sur la situation en Afrique servira de balisage pour la voie vers un dialogue futur que nous encourageons et espérons utile, constructif et productif entre l'Organisation de l'Unité africaine et l'Organisation des Nations Unies.

L'Afrique est en effet le théâtre de nombreux conflits et crises qui constituent autant de violations de la Charte des Nations Unies et une menace pour la paix et la sécurité internationales. La multiplication de ces conflits nécessite que l'action onusienne dans la

recherche de la paix soit repensée afin de renforcer son efficacité.

Les gouvernements sont certes les premiers responsables du maintien de la paix. Pour atteindre cet objectif et mériter la confiance de l'Organisation des Nations Unies, ils doivent assumer toutes leurs responsabilités dans le règlement des différends et dans l'instauration des conditions nécessaires à l'épanouissement de la démocratie, à la poursuite du développement et à l'éradication de la pauvreté. Il est dès lors important que l'ONU, d'une part, aide au renforcement des capacités et appuie les initiatives sous-régionales visant à résoudre les conflits dans le continent, et d'autre part, coopère plus étroitement avec l'Organisation de l'Unité africaine.

Mais ce type de partenariat n'est malheureusement pas opérationnel. L'un des résultats probants de cette insuffisance de coopération est la perception que le Conseil de sécurité pêche souvent par un certain attentisme dans la mise en application intégrale de ses propres résolutions. En effet, l'action internationale fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité ne semble donner ses meilleurs résultats qu'en dehors de l'Afrique, le soutien déployé pour sauver la prévention et les règlements des conflits en Afrique ne correspond nullement à l'énormité des problèmes.

« Vérité en deçà des Pyrénées, mensonge au-delà » disait un politologue français. Alors que sous d'autres cieux où subsistent des problèmes, l'aide est octroyée par une assistance économique massive et par des avantages commerciaux et tout est mis en oeuvre pour encourager les pays à améliorer la coopération régionale, à poursuivre les efforts dans la voie des réformes politiques, économiques et sociales pour leur permettre de consolider la démocratie et les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la promotion de l'état de droit et la stabilité politique afin de jeter les bases d'un développement durable, rien de tel en Afrique. En ce qui concerne le règlement des conflits, l'on constate nettement l'application de la notion de deux poids deux mesures, la manifestation la plus marquante de ce phénomène est illustrée par ce que vit mon pays depuis quelques années.

La situation en République démocratique du Congo demeure un sujet de grande préoccupation. Des années de conflits ont engendré des situations humanitaires dramatiques, ainsi qu'une instabilité politique dangereuse.

Les difficultés qu'éprouve le Conseil de sécurité à faire respecter ses résolutions, particulièrement l'application de la résolution 1304 (2000) – qui exige la démilitarisation de la ville de Kisangani et de ses environs, le retrait ordonné des forces étrangères présentes sur le territoire congolais, ainsi que la coopération au déploiement de la MONUC – cette résolution n'a connu en ce moment aucune mise en oeuvre. Kisangani est toujours occupée et les bruits de bottes retentissent de nouveau. Les troupes d'occupation, au lieu de se retirer, continuent à se renforcer davantage sur le territoire de la République démocratique du Congo.

Mon gouvernement attache une importance toute particulière à l'amélioration et à l'efficacité des opérations humanitaires lors des conflits armés, aussi bien que lors des catastrophes naturelles, notamment l'aide apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. De même, nous apprécions à leur juste valeur les efforts fournis par les Nations Unies pour promouvoir et développer des lois humanitaires internationales. La catastrophe naturelle à Goma, ville congolaise sous occupation rwandaise et la réponse de la communauté internationale sont sans nul doute une illustration de la capacité des Nations Unies à relever les défis humanitaires.

S'agissant de l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses d'un pays à laquelle s'adonnent des acteurs privés et étatiques pour s'enrichir de façon éhontée sur la sueur et le sang d'innocentes victimes et alimenter de nombreux conflits, cette activité criminelle devrait faire l'objet d'une action concertée au niveau planétaire en vue de son éradication.

Depuis la création de l'ONU, il y a maintenant 50 ans, aucun programme établi n'a réussi à éradiquer la pauvreté. Or la pauvreté, l'ignorance, l'intolérance et l'exclusion sont à l'origine de bon nombre de conflits qui déchirent le continent africain. La suppression de la pauvreté relève donc clairement d'une dimension qui permet d'éviter les conflits pour faire de ce siècle un siècle d'harmonie, défini par la paix, la tolérance et la prospérité pour toute l'humanité.

À l'aube du XXIe siècle, avec la fin de la guerre froide et le développement fulgurant des nouvelles technologies, notamment celles de l'information, il nous faut revoir les stratégies dans le domaine du maintien de la paix mais également dans celui du

développement. À cet égard, mon Gouvernement encourage une meilleure coordination entre les organes principaux impliqués dans la prévention des conflits et la reconstruction post conflits, en particulier le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, afin d'approfondir la question d'une meilleure interaction entre les deux organes, afin de promouvoir une approche intégrée de la question du renforcement de la paix et de la reconstruction post-conflit.

Mon gouvernement se félicite que le Conseil économique et social ait consacré un débat sur le rôle du système des Nations Unies concernant l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable. Nous nous félicitons également de la décision de nos chefs d'État de lancer l'année dernière la nouvelle Initiative africaine ainsi que celle prise en octobre de consolider cette initiative par un nouveau Partenariat pour le développement africain (NEPAD). Ces initiatives louables prouvent, s'il en était besoin, que l'Afrique est prête à assumer toute sa responsabilité en ce qui concerne son développement et son avenir.

En plus du volume d'obstacles auxquels elle doit faire face, notamment la pauvreté, le poids et la gestion de la dette, le sous-développement, les guerres, l'Afrique est confrontée à de nouveaux défis que pose notamment l'apparition de la pandémie du VIH/sida. Ces nouveaux défis sont susceptibles de freiner son développement et de menacer son existence même. Ensemble, il nous faut réaffirmer l'importance que revêt une action internationale concertée face au fléau du VIH/sida compte tenu de ses répercussions négatives sur le tissu social, et partant sur l'avenir des générations présentes et le devenir des générations futures. Pour ce faire, il nous faut entres autres encourager le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida à continuer à renforcer sa coopération avec les États africains en vue du développement des meilleures pratiques et politiques nationales en matière d'éducation, de prévention, de dépistage, de conseils et de traitement du VIH/sida.

Pour terminer, je voudrais réitérer la conviction de ma délégation qui consiste à percevoir un lien étroit qui lie le développement de l'Afrique au règne de la paix ainsi que la stabilisation de sa situation socio-économique.

Le maintien de la paix constitue un élément important de l'action des Nations-Unies. Je voudrais émettre le voeu de voir le Conseil de sécurité, organe principal de l'Organisation des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, être en mesure de remplir sa tâche avec une plus grande efficacité dans l'esprit et la lettre des engagements renouvelés lors du Sommet du Millénaire.

Les Nations Unies se doivent d'innover en matière de stratégie de paix internationale. Il ne faudrait non plus construire la paix, malgré les conflits, par des relations de dissuasion ou de rapport de forces, mais la susciter par la saine gestion commune des besoins et des différents problèmes posés, notamment en tirant un parti maximum des potentiels intégrateurs des matières socioéconomiques.

Cela est notre entendement de la portée de la Conférence internationale sur la paix, la stabilité, la démocratie et le développement de la région des Grands Lacs que devrait convoquer le Secrétaire général de l'ONU, en étroite collaboration avec le Secrétaire-général de l'Organisation de l'unité africaine/Union africaine. Mon Gouvernement appelle de tous ses voeux la tenue de cette conférence dont la réussite est de nature à servir de modèle de règlement pacifique des différends, non seulement pour l'Afrique, mais également pour toutes les parties du monde où des processus de paix sont en cours ou en voie d'être initiés pour l'intérêt bien compris des populations concernées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est M. Abdelkader Messahel, Ministre délégué chargé des affaires africaines de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Messahel (Algérie) : Monsieur le Président, permettez moi, tout d'abord, de vous dire toute notre satisfaction pour l'importante initiative que vous avez prise d'organiser une réunion spéciale du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique. Cette initiative, qui couronne la brillante présidence qu'assure votre pays en ce mois de janvier, témoigne une fois de plus de la constance et la fermeté de votre engagement personnel, et celui de Maurice, au service de la paix et de la sécurité sur notre continent et dans le monde. Le rôle éminent que vous avez joué dans le dénouement pacifique de la crise des Comores a abouti à l'activation d'un processus de retour à l'ordre

constitutionnel qui permettra à la nation comorienne de retrouver la stabilité institutionnelle et politique. Ce résultat est d'autant plus méritoire qu'il vient conforter la décision sage et responsable prise au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Alger en 1999, de ne pas reconnaître les régimes issus de coups d'État et de ne pas les admettre dans les rangs de notre Organisation continentale. En se réappropriant ses droits fondamentaux de libre expression et de choix souverain, le peuple comorien conforte l'élan général en Afrique d'asseoir et de consolider la démocratie.

Le débat d'aujourd'hui est d'autant plus opportun qu'il intervient après l'adoption par le Sommet de l'OUA de Lusaka en juillet dernier, de l'Initiative de nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique(NEPAD). C'est le lieu ici de mettre en exergue que cette Initiative africaine qui aborde d'une manière globale et pragmatique la problématique du renouveau africain, place au premier rang de ses priorités le règlement des différends et la solution des conflits prévalant sur le continent. Le NEPAD incorpore les grandes lignes d'un plan d'action qui envisage la question de la paix et de la sécurité sous toutes ses dimensions. En effet, dans l'analyse des causes des conflits en Afrique, l'Initiative africaine reconnaît que les déficiences en matière de gouvernance, ont contribué en grande partie à l'aggravation de la pauvreté et au sentiment d'exclusion. Le nouveau Partenariat pour l'Afrique consacre la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique en tant que clé de voûte du processus d'enclenchement d'une dynamique authentique et durable de croissance et de développement économique et social.

Dans cette optique la stratégie définie par l'Initiative repose sur trois piliers fondamentaux. Le premier est la promotion des conditions à long terme pour le développement et la sécurité; il s'agit de s'attaquer aux racines mêmes des conflits à travers la promotion de la bonne gouvernance politique et économique, la lutte contre la pauvreté et l'intégration active du continent dans l'économie mondiale.

Le deuxième pilier consiste en le renforcement de la capacité des institutions africaines en matière d'alerte précoce, de diplomatie préventive, de gestion et de règlement des conflits. L'on se rappelle, à cet égard, que l'OUA s'est dotée depuis près d'une décennie d'un mécanisme spécifique chargé du règlement des conflits et de la promotion de la paix. Il s'agit, en particulier, d'apporter un soutien multiforme à cet organe d'importance primordiale pour l'Afrique.

Le troisième pilier a pour objectif la pérennisation des principes sur lesquels repose le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

C'est pourquoi en s'engageant unanimement dans ce grand projet qu'est le NEPAD, les chefs d'État et de gouvernement africains ont clairement indiqué leur volonté de se concentrer sur la valeur ajoutée d'une telle initiative. En effet, le NEPAD ne vise pas à faire double emploi avec les mécanismes africains existants ou à se substituer aux programmes et activités en cours. Il se fixe pour tâche, au contraire, de les améliorer et de les renforcer en jouant un rôle politique en tant que catalyseur et facilitateur en matière de promotion et de maintien de la paix, de réconciliation et de reconstruction après les conflits. Il tend en fait à une meilleure articulation et cohérence des mécanismes et structures aux plans sous-régional, continental et international.

C'est pour mieux assurer ces missions, d'ailleurs, que le Comité des chefs d'État pour la mise en oeuvre du NEPAD a décidé de créer un sous-comité sur la paix et la sécurité composé des chefs d'État de Maurice, de l'Afrique du Sud, du Mali, du Gabon et de l'Algérie. Ce sous-comité s'attellera aussi à l'examen des politiques et des arrangements institutionnels ainsi qu'à la mobilisation des ressources pour asseoir définitivement la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique.

L'Algérie a toujours prôné le règlement pacifique des différends et a été, à ce titre, sollicitée à maintes reprises pour jouer un rôle de médiation, soit dans des conflits d'ordre interne – ce fut le cas pour le Nord-Mali et le Nord-Niger – ou alors dans des différends bilatéraux, comme ce fut le cas pour l'Éthiopie-Érythrée. Mon pays a également participé à des opérations de maintien de la paix dans plusieurs régions du globe. L'expérience ainsi acquise, et plus particulièrement celle relative au règlement du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignements que je voudrais partager avec vous.

En premier lieu, il est nécessaire de s'assurer de l'existence d'une volonté politique de la part des belligérants à agir dans le sens de la paix. Il s'agit là

d'un élément essentiel pour la réussite de toute médiation de paix.

En deuxième lieu, le recours à la médiation doit se faire dans la clarté et la transparence. En outre, quel que soit le médiateur désigné, celui-ci doit jouir d'une crédibilité reconnue, d'une impartialité avérée et de la pleine confiance des parties au conflit.

En troisième lieu, l'intervention de facilitateurs, en parfaite coordination avec le médiateur à des étapes cruciales, est de nature à impulser la dynamique de paix. J'aimerais citer l'exemple du soutien que les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne ont apporté au Président Abdelaziz Bouteflika dans sa mission de médiation entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

En quatrième lieu, la création d'un environnement régional favorable à la paix est un facteur déterminant pour le succès de toute médiation;

De même, il peut s'avérer nécessaire de mettre en place un dispositif de sanctions ciblées concernant l'interdiction des ventes et livraisons d'armes et de munitions ainsi que du commerce illicite de produits ou de ressources minières stratégiques comme cela a été le cas pour certains belligérants.

Enfin, le règlement d'un conflit doit s'accompagner de mesures visant à favoriser le relèvement et la reconstruction.

La nouvelle dynamique que l'ONU veut imprimer à son action dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits rejoint notre volonté en Afrique de voir s'établir, entre les différents acteurs directs ou indirects, une véritable synergie pour faire de l'oeuvre commune un effort solidaire, au service d'une paix durable et authentique sur le continent africain.

Dans le cadre de cet effort collectif et en nous fondant sur la modeste expérience que nous avons acquise en matière de médiation dans les conflits africains, il nous paraît primordial de faire en sorte que les dix conditions suivantes soient réunies pour assurer une pleine réalisation des objectifs de paix par lesquels nous sommes interpellés.

Premièrement, le renforcement des capacités continentales et sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits par des apports financiers et techniques déterminants. Deuxièmement, la fourniture d'un apport et d'un appui significatifs à l'OUA et aux organisations sous-régionales pour développer leur système d'alerte précoce. Troisièmement, une coopération internationale renforcée en matière de formation et de perfectionnement dans les domaines de la prévention des conflits et du maintien de la paix. Quatrièmement, l'octroi d'une assistance significative pour le déminage. Cinquièmement, un appui accru en matière de démobilisation et de désarmement des combattants, ainsi que pour leur réinsertion dans la vie économique et sociale. Sixièmement, l'adoption et la mise en oeuvre d'un plan d'action pour enrayer le trafic et la prolifération illicites des armes légères. Septièmement, le renforcement de l'aide à la réhabilitation, à la reconstruction et le développement postconflit. Huitièmement, l'assistance aux pays d'accueil des réfugiés pour alléger leur charge. Neuvièmement, une coopération soutenue dans la lutte contre le terrorisme. Dixièmement, des efforts particuliers pour protéger les enfants et prévenir leur enrôlement dans les conflits.

C'était là donc, de notre point de vue, quelques conditions préalables à réunir dans l'effort collectif de la communauté internationale pour asseoir définitivement la paix et la stabilité en Afrique.

Je voudrais, pour conclure, dire que l'Afrique a engagé une dynamique de paix qu'il importe de consolider, d'élargir et d'approfondir. Je ne doute pas que les efforts africains trouveront tout l'appui et le soutien des membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale dans son ensemble au débat sur la direction avisée de mon frère, le Ministre des affaires étrangères de Maurice apporteront, j'en suis persuadé, l'impulsion nécessaire à la pleine réussite de l'oeuvre de paix en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre chargé des affaires africaines de l'Algérie des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre des affaires étrangères de l'Union africaine du Sénégal que j'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Gadio (Sénégal) : En ma qualité de Président du Conseil des Ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il me plaît tout d'abord de vous exprimer notre profonde fierté ainsi que nos vives félicitations pour le brio et le sérieux avec lesquels vous vous acquittez de votre mandat, avec bien sûr le précieux

soutien de l'ensemble de nos honorables collègues du Conseil de sécurité.

Permettez-moi également de dire combien la CEDEAO et mon pays apprécient la généreuse et bienveillante décision du Conseil de consacrer une séance spéciale à la situation de l'Afrique.

Assurément, cette initiative est d'autant plus louable qu'à l'aube de ce nouveau millénaire, le continent africain demeure confronté à des défis majeurs qui se résument en un triptyque : paix, développement et bonne gouvernance.

La recherche d'une paix durable en Afrique a toujours été au coeur des préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. En témoigne l'excellent rapport de son Secrétaire général, M. Kofi Annan, intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». Autant nous partageons sa conviction de la nécessité de s'attaquer aux racines du mal, autant nous estimons qu'un suivi diligent des processus de normalisation politique est un impératif, singulièrement dans des pays comme la Guinée-Bissau et la Sierra Leone où règne encore une paix fragile.

Qu'il nous soit permis ici d'évoquer l'exemple fort instructif de la Guinée-Bissau en matière de prévention des conflits. Voilà un cas typique où la communauté internationale parfois regarde en spectatrice les ferments d'un conflit potentiel se mettre en place sans parer au plus urgent, c'est comme si on préférait garder les quelques milliards de francs de CFA nécessaires demain pour sauver la Guinée-Bissau et investir dix fois plus quand les contradictions qui travaillent cet important pays de l'Afrique de l'Ouest auront fait leur oeuvre.

C'est pour dire simplement que M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal – en rapport, bien entendu avec le Secrétaire général de l'ONU – ne cesse de lancer des appels à la communauté internationale pour une aide d'urgence à la Guinée-Bissau pour combler des déficits importants en matière de salaires, en matière de désarmement d'un pays africain – dont le nombre de soldats est évalué par certains de 45 000 à 35 000 pour un petit pays d'Afrique et qui a traversé plusieurs conflits et guerres civiles et qui a besoin de notre aide urgente – réclamer à ce pays de satisfaire certaines critères de bonne gouvernance, d'administration transparente, etc., avant de recevoir l'aide internationale peut simplement se traduire par une situation au total catastrophique. Et véritablement si le concept de prévention des conflits a un sens, ce concept doit s'appliquer merveilleusement et magnifiquement et le plus rapidement possible à la Guinée-Bissau.

Réaffirmons cependant que le Secrétaire général Kofi Annan nous a prouvé plusieurs fois sa vive préoccupation et son intérêt personnel pour le dénouement de la crise en Guinée-Bissau. Mais il a besoin de l'implication de la communauté internationale. Pour ce cas, le cas de la Guinée-Bissau et pour d'autres dans notre sous-région et notre continuent, tout aussi important est le renforcement continu de la coopération entre l'ONU, d'une part, et l'OUA et les organisations sous-régionales d'autre part, dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

À cet égard, nous nous réjouissons de la mise en place prochaine à Dakar, suite à une recommandation pertinente du rapport Ibrahima Fall d'un Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest qui, j'en suis persuadé, contribuera entre autres à mieux faire face aux problèmes de paix et de sécurité dans notre sous-région.

Je voudrais à ce sujet vous assurer de la disponibilité, de l'engagement et de la détermination de M. Abdoulaye Wade, Président de la République du Sénégal et Président en exercice de la CEDEAO qui, en ardent et fidèle défenseur du compromis politique et de la paix sociale, ne ménagera aucun effort en vue de la réalisation des objectifs que voilà. Dans ce cadre, de concert avec ses frères de l'Union du fleuve Mano, il entend poursuivre ses initiatives afin que la paix et la stabilité s'ancrent définitivement dans cette zone.

Comme vous le savez, les trois chefs d'État, le Président Tejan Kabbah de Sierra Leone – le Président Taylor du Libéria et le Président Conté de la Guinée – font confiance en la médiation du Président Abdoulaye Wade et de la possibilité pour eux de se retrouver tous, très rapidement, pour bâtir la confiance en eux, développer leurs relations personnelles et dépasser la situation, les tensions et la situation de conflit que nous avons connue dans cette partie de l'Afrique. Nous y investissons donc un grand espoir. Nous y investissons donc un grand espoir.

Si importants que puissent être les efforts fournis par les Africains eux-mêmes, il convient de se rendre à l'évidence qu'un engagement déterminé à nos côtés de

la communauté internationale, reconnaissant le rôle de la pauvreté et d'une certaine culture politique comme ferment des conflits, pourrait aider à une solution globale du fléau.

Aussi voudrais-je lancer, ici, un appel aux pays amis et à la communauté des bailleurs de fonds afin qu'ils participent activement au renouveau du continent, par un appui conséquent au nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En optant pour une stratégie de rupture d'avec le binôme aide et endettement, nos dirigeants ont recensé les priorités du continent, dégagé des objectifs pragmatiques et réalistes visant, entre autres, à combler le déficit des ressources, à augmenter l'épargne intérieure et à attirer les capitaux privés extérieurs, pour assurer le financement des infrastructures, de l'agriculture, de l'éducation, de la santé, et réduire, de manière radicale, l'écart du fossé numérique avec le Nord.

Si vous me permettez une très brève parenthèse, Monsieur le Président, c'est pour dire que de plus en plus dans les discours des pays partenaires du développement, il nous arrive de constater que dans leur énumération des secteurs prioritaires du NEPAD, le secteur des infrastructures est souvent non mentionné, et cela nous préoccupe grandement. L'Afrique compte beaucoup sur le secteur des infrastructures comme étant un secteur capital, prioritaire, voire la superpriorité du NEPAD, et nous entendons en discuter avec nos partenaires du développement, en montrant qu'à armes inégales, si l'Afrique ne résout pas le fossé des infrastructures, l'Afrique n'a aucune chance. Elle va rester abonnée à la marge, et c'est ce que le NEPAD voulait empêcher.

C'est dans le cadre de ce combat pour la renaissance de notre continent que S. E. Me Abdou laye Wade, Président du Sénégal, a appelé des réunions sectorielles régionales hier, 28 janvier, à Dakar, dans le but d'identifier, dans chaque région d'Afrique, des projets dans les différents secteurs prioritaires – à savoir infrastructures, environnement, nouvelles technologies de l'information et de la communication, énergie – avant leur examen par la prochaine Conférence sur le financement du NEPAD, prévue à Dakar du 15 au 17 avril 2002, et aussi par le Sommet du G-8 qui aura lieu à Ottawa, au Canada, du 26 au 28 juin 2002.

En vérité, les perspectives de paix, de stabilité et de prospérité économique peuvent s'avérer bien chimériques, sans l'existence d'une démocratie authentique et d'un véritable État de droit dans les pays africains. Mus par cette préoccupation, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunis à Dakar du 20 au 21 décembre 2001, à l'occasion de la vingt-cinquième session de la Conférence au Sommet, ont réaffirmé leur engagement de promouvoir un environnement politicosocial apaisé, fondé sur la démocratie, la tolérance, l'acceptation des différences et des compromis politiques. Ils ont, également, décidé de promouvoir le concept de pays frontaliers, basé sur la concertation permanente, au plus haut niveau, et la mise en oeuvre de programmes communs de développement économique et social ainsi que la réalisation d'infrastructures de base au plan collectif.

Pour terminer, je voudrais redire, avec force, que la CEDEAO et le Sénégal sont disposés à coopérer pleinement avec les Nations Unies, en vue de l'élimination des conflits et de l'essor économique de notre continent.

En renouvelant notre profonde gratitude au Conseil de sécurité pour sa sage et opportune décision de consacrer la présente session à l'Afrique, je voudrais nourrir l'espoir de voir la communauté internationale prendre une part active aux efforts des fils et des filles de notre continent, en vue de l'avènement d'une Afrique réconciliée avec elle-même et libérée du joug de la pauvreté. La renaissance africaine est assurément en marche. Elle est possible, si nous Africains d'abord, et vous à nos côtés, y croyons fermement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des Affaires étrangères, de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur de ses aimables paroles à mon égard.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Katele Kalumba, Ministre des affaires étrangères de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kalumba (Zambie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en vous félicitant, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2002. Permettez-moi également de vous remercier d'avoir convoqué cette réunion opportune

afin d'examiner la situation en Afrique, de discuter des causes des conflits et de proposer des solutions éventuelles. Permettez-moi de remercier l'Ambassadeur du Mali pour l'excellente façon dont il a présidé les délibérations du Conseil en décembre 2001. Je veux également remercier mes collègues ministres qui ont fait le voyage depuis leurs différents pays afin de venir participer à cette réunion. Je voudrais aussi reconnaître la présence parmi nous de notre propre Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Amara Essy.

Je voudrais remercier le Conseil de sécurité d'avoir consacré un temps considérable à l'organisation de cette réunion portant sur les situations de conflit en Afrique, ainsi que les membres des efforts qu'ils ont consentis afin de trouver des solutions. Il est important que les Gouvernements, les organismes régionaux ainsi que notre organisation au niveau du continent, l'Organisation de l'unité africaine (OAU), viennent compléter leurs efforts mutuellement. Ainsi, une coopération étroite entre le Conseil de sécurité et l'OUA revêtirait une valeur inestimable dans le cadre de nos efforts en vue de trouver une solution aux problèmes chroniques de l'Afrique. Lors de forums et de déclarations diverses, les dirigeants africains se sont engagés à trouver des solutions à ces problèmes, mais la paix nous échappe encore à l'échelle du continent. Je reviendrai plus tard sur cette question concernant les dirigeants de l'Afrique.

Depuis plus de 40 ans, diverses parties de l'Afrique ont subi un conflit d'une nature ou d'une autre. Les conflits peuvent avoir de nombreuses causes, qui peuvent être internes aussi bien qu'externes. Certains conflits sont internes, dus à une myriade de raisons, et souvent alimentés par des forces extérieures. La quasi-totalité des conflits les plus difficiles sont nés du processus d'édification de l'État. Ils proviennent des problèmes fondamentaux liés à l'édification de structures d'État qui peuvent servir en tant que véhicules assurant la sécurité, la souveraineté, la dignité et la justice pour le peuple. Le processus a souvent engendré ou donné naissance aux conflits.

Parmi ceux-ci citons une gouvernance inefficace associée à des institutions faibles, l'inégalité dans la répartition des ressources, la pauvreté, l'appartenance ethnique et le régionalisme, les luttes pour le pouvoir au sein de l'élite ou entre élites, les mauvaises prestations de service des institutions publiques, la corruption et le népotisme, la mauvaise affectation des ressources, l'ingérence étrangère, et l'instabilité due à une culture politique très mal assurée.

Dans son excellent rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, le Secrétaire général, S. E. M Kofi Annan a signalé qu'il y avait de multiples causes à la situation en Afrique, notamment des facteurs historiques, internes et externes. Les malédictions que représentent le colonialisme, le néo-colonialisme, la guerre froide et maintenant la mondialisation, sont les facteurs précis dont il faut tenir compte afin de comprendre la nature et les causes des conflits en Afrique. Certaines de ces causes sont externes, et peuvent aller des causes d'ordre idéologique aux tentatives d'imposer une sphère d'influence.

Les conflits qu'ils soient internes ou externes, ont les mêmes conséquences. Ils sont catastrophiques et ont un impact désastreux sur les humains, le bétail, les biens et l'infrastructure. Ils provoquent la détresse, la crainte, l'agression et l'anxiété. Ils empêchent la communication et bloquent le règlement des problèmes. Ils détruisent aussi toute cohésion et toute unité au sein de la société. Ils conduisent à la prolifération des armes légères et de petit calibre et au déplacement interne des personnes, ainsi qu'aux mouvements transfrontières de réfugiés, qui entraînent de lourdes dépenses pour les pays hôtes, dont le mien.

La nature des conflits en Afrique et la diversité des acteurs impliqués dans ces conflits exigent que l'on repense entièrement le concept de sécurité en Afrique. Les instruments et les techniques de gestion des conflits comprennent ceux qui ont été suggérés par le Secrétaire général Boutros Boutros Ghali dans son *Agenda pour la paix* et par M. Kofi Annan dans son rapport intitulé « Les causes des conflits en Afrique » et dans le rapport du Millénaire « Nous les peuples ».

La prévention des conflits est essentielle pour la réduction de la pauvreté et le développement durable. Afin d'oeuvrer efficacement au service de la paix, les pays africains et la communauté internationale doivent travailler ensemble en tant que partenaires, avant, pendant et après les conflits. La consolidation de la paix, ainsi que la prévention et le règlement des conflits, exigent que les organismes donateurs travaillent en étroite collaboration avec les services concernés des gouvernements et les autres acteurs de la communauté internationale.

Pour trouver une solution à long terme, il faut que les politiques soient claires, cohérentes, complètes et bien coordonnées afin de pouvoir améliorer l'efficacité de la prévention et de la gestion des conflits. Les domaines politiques concernés comprennent le commerce, les finances et l'investissement, les affaires étrangères, la défense et la coopération pour le développement. Nos pays ont besoin de connaître le bien-être économique. Les ingrédients de la stabilité structurelle sont le développement social, une gestion viable de l'environnement et le redressement de l'économie. En outre, les objectifs de la paix sociale, du respect de la primauté du droit et des droits de l'homme, ainsi que le développement social et économique, doivent être renforcés.

La sécurité, notamment la sécurité humaine, est un fondement critique du développement durable. Cela signifie une protection contre les violations systématiques des droits de l'homme, les menaces physiques, la violence, les risques économiques, sociaux et écologiques extrêmes et les menaces à la souveraineté territoriale. La pauvreté et l'insécurité s'entretiennent mutuellement et systématiquement. À cet égard, l'exigence de sécurité va au-delà de la condition classique de défense contre une attaque militaire pour s'étendre au bien-être et à la protection des personnes et des biens.

Pour parvenir à une paix effective, la participation de la communauté internationale est nécessaire. La consolidation de la paix repose sur la confiance, la coopération et un partenariat plus approfondi. L'engagement des donateurs dans ce processus est extrêmement important; nous rejetons, à cet égard, le concept de lassitude des donateurs. Le règlement des conflits doit s'associer à l'aide humanitaire et la coopération pour le développement exige des objectifs communs, des démarches communes pour les processus de planification et des mécanismes de coordination.

Les États africains n'ont d'autre option que de collaborer avec la communauté internationale pour trouver des solutions praticables. Avec la mondialisation, il faut que tous soient associés à la recherche d'une solution. Nous espérons que, sous la direction de l'ONU, en particulier du Conseil de sécurité, les efforts entrepris pour régler ces problèmes se poursuivront.

En terminant sur la question des conflits en Afrique, je voudrais aborder un phénomène qui semble sous-tendre la perpétuation des conflits : la crise de la politique et de pouvoir en Afrique, dont j'ai déjà parlé. Il est clair que les événements politiques et sociaux en Afrique, comme ailleurs, soulignent une sensibilisation croissante au climat troublé dans lequel la vie publique doit prospérer ou échouer et les systèmes de gouvernance doivent être élaborés et mis en oeuvre. Que nous l'appelions mondialisation, néo-colonialisme ou autre chose, cette situation troublée force la plupart des gouvernements à adopter des réponses politiques technocratiques nécessairement partiales, incohérentes et provisoires par définition. Par conséquent, la confiance du public dans la politique et les politiciens est tombée – encore plus en Afrique, peut-être, que sur d'autres continents. Les solutions politiques sont devenues impuissantes face aux problèmes croissants du chômage, de la pandémie de sida, des enfants des rues, de la qualité des logements urbains, des tensions ethniques et de la dégradation de l'environnement.

Les structures politiques du pouvoir et les structures traditionnelles de représentation qui fonctionnaient si bien pour l'Occident se voient de plus en plus remises en question. L'électorat, au mieux indifférent, est au pire hostile envers ceux qui sont au pouvoir. Nous pouvons appeler cela une anti-politique. Elle se manifeste à une époque de diversité croissante dans les médias, de pénétration plus importante de ces mêmes médias, qui nous donnent à voir des guerres en temps réel, l'agonie intime de personnalités connues en temps réel et le fiasco des élections tenues dans différents pays, riches ou pauvres, toujours en temps réel. Et bien sûr, avec l'Internet, nous sommes maintenant tous reliés en un seul village planétaire.

La question qui se pose est donc la suivante : comment la gouvernance des pays d'Afrique peut-elle connaître une telle crise alors même que notre population est censée être mieux informée? J'estime quant à moi que, la principale raison, entre de nombreuses autres qui font que la population africaine, comme peut-être celle d'autres régions, perd sa foi dans les politiciens, n'est pas l'incompétence des responsables et leur incapacité de tenir leurs promesses, mais quelque chose de plus important. Il y a un sentiment croissant que quelque chose manque dans la vie politique : la moralité.

La vieille définition selon laquelle la politique est l'art de mentir est entrée en conflit avec la quête d'un

rôle moral chez nos dirigeants politiques, ce qui, ne se demande normalement que des hommes et des femmes d'Église. En Afrique, comme peut-être ailleurs, on demande de plus en plus aux dirigeants d'être, en même temps que de bons gestionnaires, de bons pasteurs, brillant par l'abnégation, l'absence de cynisme, l'honnêteté et la franchise. Le problème, par conséquent, n'est pas que les gens ont décidé d'abandonner la politique mais plutôt qu'ils exigent davantage des politiques : pas juste un gouvernement efficace, mais un bon gouvernement. « Efficace » est une notion de gestion, mais « bon » est un jugement de valeur dont les indicateurs fondamentaux de succès sont plus larges, moins précis et en évolution constante. Et c'est là que réside non seulement la crise politique de l'Afrique mais aussi les germes des troubles politiques et moraux : une dynamique qui entraîne les pays sur la pente de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Zambie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. Mme Frances Velho Rodrigues, Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Rodrigues (Mozambique) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un grand honneur pour ma délégation et moi-même de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays – Maurice, État membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Au nom du Gouvernement du Mozambique, j'applaudis chaleureusement à votre initiative d'organiser ce débat public sur la situation en Afrique et je salue la manière remarquable dont vous dirigez les travaux du Conseil.

La situation en Afrique nous présente un tableau mitigé. Si dans certains pays les conflits et l'instabilité règnent encore, dans d'autres des réformes politiques, économiques et sociales sont en cours, dans le but de renforcer la paix, la démocratie et la prospérité.

Par principe, nous pensons que la meilleure politique en matière de conflit est la prévention. À cet égard, nous estimons que la bonne gouvernance et la démocratie sont absolument essentiels pour la prévention des conflits. Toutefois, ce sont des tâches qui exigent des ressources suffisantes et un niveau raisonnable de développement humain, toutes conditions qui ne sont pas réunies dans la plupart des pays africains.

Qui dit prévention dit traitement des causes profondes de conflits qui, en Afrique, coïncident avec les besoins et préoccupations urgents de la population. Nous voulons parler de la mauvaise gouvernance, de la pauvreté, des maladies endémiques, de l'exclusion, des questions de légitimité des États, des divisions ethniques et de la prolifération des armes. Ces causes profondes et d'autres ne doivent pas être traitées de manière isolée. La paix, la démocratie et le développement doivent être recherchés ensemble, de façon synergique. Mettre l'accent sur l'un seulement de ces domaines également importants ne fera que créer des déséquilibres qui pourront en fin de compte être une source potentielle de conflits.

Nous sommes conscients que la bonne gouvernance et la démocratie en Afrique rencontrent des obstacles considérables. Citons notamment l'utilisation à des fins politiques du tribalisme, du régionalisme, du racisme, de l'ignorance et de la pauvreté, qui est encore aggravée par le faible niveau de développement.

D'autre part, notre continent continue d'assister à des conflits liés à l'exercice de la démocratie, les candidats et leurs partisans remettant souvent en question les résultats d'élections qu'ils estiment injustes et iniques. Cette situation illustre clairement la nécessité d'appuyer la gouvernance et les institutions démocratiques dans les pays africains.

L'échec des mesures de prévention nous amène au règlement et à la gestion des conflits. Pour qu'ils puissent réussir, nous devons examiner les mandats de maintien de la paix et la démarche classique en matière d'opérations de maintien de la paix, et ce, parce que la nature des conflits actuels diffère profondément de celle de ceux qu'avaient en tête les fondateurs de l'ONU en 1945, lors de la fondation de l'ONU. En raison de leur caractère multidimensionnel, les conflits actuels exigent une approche d'ensemble et la participation de toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

Nous pensons également que le succès du règlement des conflits est étroitement lié au niveau de compréhension du conflit lui-même. Ceux qui participent à la médiation des conflits devraient

posséder une connaissance approfondie de la nature et de la dynamique du conflit en question. Ces connaissances leur permettraient de juger au mieux, d'agir de manière efficace et de donner à toutes les parties au conflit les assurances cruciales qu'elles sont aussi parties à la solution.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport Brahimi, plan d'ensemble qui constitue une excellente base pour une base commune visant à améliorer l'efficacité du maintien de la paix. Les recommandations du rapport constituent un bon cadre d'action où les aspects stratégiques et opérationnels du maintien de la paix et de la consolidation de la paix sont examinés. Alors que nous préconisons l'application rapide de ces recommandations, nous soulignons l'accent mis sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le rapport.

Le continent africain attache beaucoup d'importance à la prévention, au règlement et à la gestion des conflits. Nous sommes fermement déterminés à résoudre les problèmes qui affectent notre continent et à en finir avec la situation affligeante créée par les conflits en Afrique. C'est dans ce cadre que les pays individuels et les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) deviennent actuellement des partenaires actifs et importants dans ces entreprises. La création du mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits témoigne de la volonté du continent de régler les conflits en Afrique.

Au niveau sous-régional, les chefs d'État et de gouvernement de la SADC ont signé à leur Sommet ordinaire à Blantyre, en août 2001, un Protocole pour opérationaliser l'organe de la SADC sur la politique, la défense et la coopération en matière de politique de sécurité. Cet Organe fonctionne au niveau du sommet, aux niveaux ministériel et des hauts fonctionnaires. Sa responsabilité principale est de promouvoir la paix et la sécurité dans la région.

Lors du récent Sommet extraordinaire qui s'est tenu à Blantyre le 14 janvier 2002, le Président Joaquim Chissano, en sa qualité de Président de l'Organe de la SADC, a réaffirmé sa détermination de n'épargner aucun effort pour oeuvrer à la paix et à la sécurité avec ses collègues en Afrique australe. Cela est conforme au mandat conféré par les chefs d'État et de gouvernement de la SADC d'oeuvrer sans relâche à une solution pacifique des conflits qui font rage dans notre sous-région. Le Sommet a confié à l'Organe la tâche de formuler une stratégie pour accélérer l'application de l'Accord de Lusaka sur la République démocratique du Congo, en étroite coopération avec le Comité mixte de suivi. En outre, le Sommet a convenu de la nécessité d'élaborer un plan indicatif stratégique pour l'Organe afin qu'il puisse se saisir plus efficacement des questions de politique, de défense et de sécurité dans la région.

Nous pensons que l'Organe de la SADC peut jouer un rôle fondamental dans la promotion de la paix et de la sécurité régionales. Nous invitons l'Organisation des Nations Unies à apporter son appui et à travailler en étroite coopération avec cette institution pour régler les conflits en Afrique australe.

Notre analyse des conflits en Afrique doit être complète, pragmatique et orientée vers les résultats. Elle devrait inclure une compréhension très claire des causes profondes, des acteurs et des questions en jeu. Cependant, avec la dynamique des conflits actuels en Afrique, nous devons examiner d'autres questions toutes aussi importantes telles que la pauvreté, le sous-développement et les maladies endémiques telles que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et le choléra qui font des millions de morts – plus encore que les conflits eux-mêmes.

La complexité de ces questions exige des approches novatrices pour améliorer la vie en Afrique. La création de l'Union africaine est une indication claire que ce n'est qu'en regroupant nos efforts que nous pourrons trouver des solutions efficaces aux problèmes du continent. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative qui vise à établir un programme pour la renaissance du continent fondé sur les priorités et les plans de développement nationaux et régionaux par le biais d'un processus participatif et d'un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde.

Ces efforts méritent l'appui de la communauté internationale afin qu'une Union solide et qu'une intégration vigoureuse deviennent une réalité en Afrique. Dans ce contexte, nous invitons la communauté internationale à apporter l'appui et l'assistance nécessaires au NEPAD.

Nous voulons donc reconnaître les mesures positives prises par le Groupe des huit, qui a adopté un plan d'action africain à l'appui du NEPAD. Nous espérons vivement que cette initiative donnera des résultats concrets lors du prochain Sommet du G-8 au Canada. En outre, nous voudrions nous féliciter de ce qui a été annoncé ce matin par S. E. la Baronne Amos : le Royaume-Uni utilisera sa présidence du Conseil, en juillet, pour se concentrer sur les questions africaines. Nous applaudissons et encourageons cette volonté de contribuer à régler les problèmes de l'Afrique.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, a un rôle critique à jouer dans les efforts visant à prévenir, régler et gérer les conflits en Afrique. Néanmoins, l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les situations de conflit doit être examinée et inclure les caractéristiques suivantes.

Premièrement, l'Organisation des Nations Unies doit avoir un plan mondial stratégique d'action et un programme détaillé pour faire face aux conflits en Afrique. Deuxièmement, l'Organisation devrait posséder les compétences nécessaires pour obtenir des États Membres les ressources appropriées pour les missions de paix. Troisièmement, l'Organisation devrait négocier et mettre en oeuvre des arrangements politiques durables. Quatrièmement, l'Organisation doit s'engager dans les processus de paix avec une perspective à long terme. Cinquièmement, le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif dans le règlement des conflits; il devrait appliquer pleinement toutes les résolutions qu'il adopte en matière de processus de paix. Sixièmement, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général devraient continuer à visiter de manière régulière les zones de conflit, maintenir le dialogue avec les parties et les autres acteurs et exercer une pression constante pour la résolution des conflits.

Nous sommes pleinement conscients des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement sur notre continent. Nous louons ces efforts. Nous souhaitons exprimer notre gratitude et soulignons une fois encore notre forte détermination d'oeuvrer de concert à la noble cause d'apporter la paix et le développement en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République de Mozambique pour les paroles aimables qu'elle a adressées à moi-même et à mon pays.

Le prochain orateur sur ma liste est le Vice-Ministre angolais des affaires extérieures de l'Angola. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Chikoti (Angola) (*parle en anglais*) : C'est pour l'Angola un grand plaisir et un grand honneur de participer à cette réunion extraordinaire du Conseil de sécurité consacrée à la situation en Afrique. Je voudrais vous remercier d'avoir pris, dans le calendrier chargé du Conseil, le temps nécessaire pour mener cet important dialogue.

Je souhaiterais rendre hommage aux personnalités ici présentes, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le chef de l'Union africaine, auxquels je présente mes salutations les plus chaleureuses. La présence dans cette salle du Secrétaire général de l'Union africaine montre bien l'importance de ce débat, et c'est un très grand honneur que d'avoir parmi nous aujourd'hui le Secrétaire général de l'OUA, M. Amara Essy.

Permettez-moi de féliciter Maurice de présider cette réunion et d'avoir pris cette initiative. Nous voudrions également féliciter le Mali et la Guinée, ainsi que les autres pays qui sont devenus membres du Conseil au début de l'année. Nous félicitons enfin les membres qui viennent d'achever leur mandat et les remercions tous pour leur appui constant.

Avec la fin de la guerre froide au début des années 1990, la plupart des pays africains sont entrés dans une ère nouvelle de démocratie pluripartite, ce qui a permis une importante participation de la société civile à la vie politique africaine, faisant naître ainsi un nouvel espoir de stabilité générale et de développement économique. Toutefois, dans de nombreux cas, cet espoir a été brisé par la résurgence de nouveaux conflits allant de conflits intraétatiques, interétatiques et transfrontaliers à des luttes ethniques, religieuses, et électorales ou post-électorales, ce qui a entraîné un surcroît d'instabilité et une augmentation du nombre des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays. Voilà ce qui a caractérisé la situation sur notre continent au cours des années 1990.

Mon pays, l'Angola, est un de ceux qui subissent les répercussions d'un conflit de longue durée. Le conflit en Angola a d'abord commencé sous forme de résistance à la domination coloniale. Ensuite, il est

devenu une extension de la guerre froide, puis un conflit postélectoral. Aujourd'hui, le conflit en Angola, ce sont des actes de terrorisme perpétrés par des personnes comme M. Savimbi qui ne veulent pas respecter les principes démocratiques d'une société pluraliste. Ces actes de terrorisme ont entraîné la dégradation des structures gouvernementales et d'énormes souffrances humaines.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de toutes les initiatives prises par l'ONU, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, par l'Union africaine et par l'ensemble de la communauté internationale non seulement pour trouver une solution au conflit, mais aussi pour faire face à la situation humanitaire, et aller de l'avant dans la consolidation de la paix, dans laquelle nous sommes engagés aujourd'hui, et la réconciliation nationale.

Dans ce contexte de conflits, un problème important se pose en Afrique. Les défis auxquels sont aujourd'hui confrontés les gouvernements africains sont les suivants : comment réduire et prévenir les situations potentielles de conflit grâce à des mesures politiques durables, tout en mettant en oeuvre des politiques susceptibles de renforcer le développement économique et de réduire la pauvreté?

C'est de cette manière que mon gouvernement, mon pays, réagit à cette situation de crise dans un environnement où le problème de la pauvreté et les situations potentielles de conflit sont si graves. Mais les efforts déployés en propre par le Gouvernement ne sont pas suffisants et, sans une stratégie collective et globale axée sur la pauvreté, la stabilité et la consolidation de la paix dans notre sous-région, il y a fort peu de chances que nous puissions réussir.

C'est pourquoi, sur ce point précis, nous nous félicitons du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique qui, à notre avis, représente un nouvel espoir. Nous appuyons pleinement cette initiative et nous invitons la communauté internationale à l'appuyer.

Je voudrais également rappeler que le Sommet du Millénaire a adopté des recommandations précises concernant le continent africain, mais qui n'ont pas pu être examinées en raison des tristes événements du 11 septembre. J'espère que cette année, certaines de ces recommandations seront examinées par l'Assemblée générale.

La réaction de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, aux événements du 11 septembre indique clairement la capacité du monde de faire preuve de fermeté face au fléau du terrorisme et aux autres conflits qui sévissent dans le monde, en particulier sur le continent africain.

Je voudrais rappeler comment s'est faite la transition politique dans ma sous-région. Au cours des 12 dernières années, la transition politique en Afrique australe et centrale a introduit des changements considérables. Nous avons assisté à la fin de l'apartheid et à l'apparition de gouvernements démocratiquement élus tant en Namibie qu'en Afrique du Sud. Même si la transition politique a également provoqué un nouveau conflit en République démocratique du Congo, nous devons reconnaître les efforts importants déployés par l'ONU, ce qui a permis d'arriver à un accord de cessez-le-feu, à la mise en place de forces de maintien de la paix et au lancement d'un dialogue intercongolais. Sur ce point, nous espérons que ces efforts et le dialogue qui doit se tenir en Afrique du Sud au cours des prochaines semaines continueront à apporter la paix en République démocratique du Congo. Nous espérons que ce dialogue mènera à des conclusions positives qui permettront que la paix règne à nouveau dans ce pays frère, car sans une paix au niveau mondial et au niveau de notre région, il est très difficile de mettre en place un développement durable.

Dans notre région, pour ce qui est des conflits, les chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont exprimé leur préoccupation concernant la situation au Zimbabwe. À la suite du Sommet tenu à Blantyre, je pense que la communauté internationale doit prendre note de l'importance du communiqué émis à ce moment-là par les chefs d'État de la SADC, dans lequel ils demandaient à la communauté internationale d'appuyer les efforts du Gouvernement du Zimbabwe pour renforcer la démocratie afin de veiller au déroulement efficient et efficace des élections. En outre, les pays de la SADC ont demandé que cesse toute ingérence étrangère des pays occidentaux, qui pourrait saper la souveraineté de ce pays frère et exacerber la situation difficile dans laquelle il se trouve.

En ce qui concerne l'Angola, nous nous félicitons des efforts que déploie le Secrétaire général pour que la situation dans ce pays reste au centre de l'attention de l'ONU et à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Les visites récentes en Angola de M. Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, et de l'équipe de l'instance de surveillance ont renforcé l'importance des sanctions contre l'UNITA et Jonas Savimbi comme moyen de les amener à mettre fin à la guerre et à adhérer aux dispositions du Protocole de Lusaka.

À cet égard, nous demandons sincèrement encore une fois au Secrétaire général de continuer de s'engager dans toutes les initiatives en vue d'atteindre ces objectifs et d'instaurer une paix durable dans notre sous-région, en particulier en Angola.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Tayb Fassi Fihri, Sous-Ministre des affaires extérieures du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fassi Fihri (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer, au nom de la délégation du Royaume du Maroc, mes remerciements les plus chaleureux à la délégation de la République de l'Île Maurice, et à vous-même, Monsieur le Président, qui avez pris l'initiative hautement appréciée de convoquer une séance publique du Conseil de sécurité au niveau ministériel en vue d'examiner la situation en Afrique.

Je voudrais par la même occasion rendre hommage à M. Kofi Annan, Secrétaire général de notre Organisation, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer afin que l'Afrique reçoive le traitement prioritaire et urgent qu'elle mérite.

Le Royaume du Maroc, en tant que membre de la famille africaine partageant pleinement toutes ses préoccupations et ses aspirations, est heureux de prendre part à ce débat. De par une histoire séculaire nourrie d'influences réciproques et la volonté de construire un avenir meilleur avec tous nos frères africains, nous avons tenu à être partie prenante à ce débat de haut niveau.

J'aimerais, au préalable, rappeler les engagements de la première heure du Maroc, auxquelles il demeure toujours fidèle. D'abord sur le plan multilatéral, le Maroc a contribué à la réflexion, au lancement et à la concrétisation de l'idéal de l'unité africaine, et depuis lors, il n'a cessé de s'identifier à la défense et à la sauvegarde des intérêts de toute l'Afrique. Plus concrètement, le Maroc n'a jamais hésité, chaque fois qu'il a été sollicité par les instances internationales, à participer aux opérations de maintien et de rétablissement de la paix, qu'il s'agisse du Congo, de la Somalie ou de l'Angola.

Sur le plan bilatéral, le Maroc, toujours de par ses relations séculaires, s'est attaché non seulement à jouer, en tant que de besoin, un rôle de rapprochement et de médiation, mais aussi à élaborer et à mettre en oeuvre des relations de partenariat avec ses frères africains dans les principaux domaines de la coopération économique, de l'action culturelle et éducative, et du développement social.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de me concentrer, dans le cadre de ce débat, sur trois points essentiels qui me paraissent déterminer l'avenir de notre continent. L'insistance de l'Afrique à tenter plus fréquemment de mettre ses problèmes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité s'explique par la persistance, voire l'aggravation, de la situation dans ce continent marginalisé, et aussi par le souhait de l'Afrique de voir la communauté internationale s'impliquer davantage pour accompagner les efforts des pays africains en vue de garantir leur sécurité et d'assurer à leurs populations le progrès et le développement.

Le diagnostic de la situation en Afrique a été fait et confirmé, les maux identifiés et les solutions dégagées ainsi que le reflètent clairement les différentes recommandations du Secrétaire général de l'ONU à ce sujet. Il reste à mettre en pratique ces recommandations, à mettre en place les structures et les mécanismes susceptibles de promouvoir leur application, et à réunir les moyens pour en garantir la concrétisation.

Pour sa part, l'Afrique s'est attelée, non sans succès, à la tâche puisque grâce à des initiatives régionales et sous-régionales, des conflits ont été stabilisés et d'autres sont en voie de règlement. De même, sur le plan de la démocratisation, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et des réformes économiques, des progrès indéniables ont été enregistrés dans plusieurs parties de l'Afrique.

Toutefois, beaucoup reste encore à faire pour stabiliser le continent et lui permettre d'occuper la place qui lui revient dans le processus de mondialisation en cours. En particulier, il faudra répondre de manière spécifique et appropriée à la nature et à la complexité des conflits marqués par

l'intervention de réseaux transfrontaliers non étatiques servant des intérêts particuliers, et l'exacerbation des rivalités ethniques, conséquences directes de frontières artificielles et arbitraires.

Cette situation est d'autant plus périlleuse qu'elle est alimentée par les mouvements illicites à des échelles inquiétantes des armes individuelles et d'autres armes classiques – je vous sais Monsieur le Président extrêmement sensible à cette question – ainsi que par l'utilisation de mercenaires et des enfants dans les conflits, et enfin par l'exploitation de matières premières à des fins de guerre.

Pendant ce temps, la condition humaine des populations en Afrique, et particulièrement dans les régions touchées par ces conflits, s'aggrave d'année en année obligeant des centaines de milliers de personnes à survivre dans un exode permanent et à s'exposer à la famine, aux épidémies et à touts sortes de danger. Cet exode forcé met parfois en péril la stabilité des États voisins qui reçoivent ces réfugiés et personnes déplacées et leur impose un fardeau qui vient exercer une ponction importante dans les ressources, du reste limitées, dont ils disposent pour assurer les besoins élémentaires de leurs propres populations.

Il est clair maintenant que la communauté internationale ne peut se contenter de séparer les belligérants et de garantir les cessez-le-feu. Il s'avère indispensable de mettre en place des plans intégrés qui tiennent dûment compte de l'ensemble des dimensions d'un conflit, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou humanitaires. Ainsi, il est nécessaire de renforcer des institutions étatiques et de développer un ensemble de petits projets destinés à améliorer la vie quotidienne des populations concernées.

Parallèlement aux efforts entrepris par la communauté internationale pour sécuriser le continent, il convient de promouvoir le développement économique de l'Afrique. Pour sa part, l'Afrique a pris dans ce cadre l'initiative d'élaborer une plate-forme économique, le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont le but est de mettre l'Afrique sur la voie de la croissance et du développement durable au travers d'un partenariat rénové avec la communauté internationale. La poursuite de cet objectif appelle de la part de l'Afrique un effort organisé et de la part de la communauté internationale un intérêt soutenu; un effort africain organisé, afin de donner une nette visibilité aux différents partenaires de l'Afrique, aux institutions multilatérales et régionales ainsi qu'aux opérateurs économiques, qu'ils soient africains ou étrangers, publics ou privés; un intérêt international soutenu, car les actions africaines ne peuvent aboutir sans un appui substantiel et persévérant des institutions internationales spécialisées. Il est évident que la responsabilité de chacun des États africains reste entière pour mobiliser dans ce cadre toutes leurs capacités nationales.

Le Royaume du Maroc, de par une longue expérience, est partie prenante à ce processus qu'il a accompagné et appuyé dès le lancement du projet Omega. Il se tient prêt à contribuer par son expertise à la mise en oeuvre d'un plan d'action concerté avec les institutions spécialisées pour la réalisation des objectifs fixés par l'Afrique pour sortir de l'instabilité et assurer son développement. Le Maroc demeure convaincu que l'action sous-régionale et bilatérale entre États demeure un vecteur indispensable et incontournable pour la promotion de la stabilité politique et du développement économique du continent africain.

Et c'est à juste titre que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en a fait un élément prioritaire de sa stratégie en faveur de l'Afrique consignée dans son rapport du 13 avril 1998 lorsqu'il « invite les pays africains à établir à titre prioritaire des normes uniformes applicables aux infrastructures et aux dispositifs intéressant les interactions sous-régionales » (*S/1998/318, par. 102*) et lorsqu'il lance un appel aux donateurs et autres partenaires commerciaux pour favoriser « l'établissement de normes et d'infrastructures communes entre pays voisins » (*ibid.*).

Le Royaume du Maroc, qui, historiquement, s'est trouvé au carrefour de plusieurs cultures et civilisations, oeuvre pour l'approfondissement des relations entre le nord et le sud du Sahara à travers le développement des infrastructures nécessaires susceptibles de promouvoir et de développer les échanges de toute sorte. Il oeuvre également pour la promotion d'un partenariat ambitieux dans le cadre d'une responsabilité partagée entre le nord et le sud de la Méditerranée et au-delà entre l'Europe et l'Afrique.

Pour terminer, je voudrais exprimer le plein soutien du Maroc à la proposition de la Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée appelant à la création d'un mécanisme de suivi au sein

du Conseil de sécurité pour la mise en oeuvre de la stratégie globale intégrée de la communauté internationale en faveur de notre continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

L'orateur suivant est S. E. Mme Mabudafhasi, Vice-Ministre de l'environnement et du tourisme de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Mabudafhasi (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation est très heureuse, Monsieur le Président, que vous présidiez cette importance séance aujourd'hui. Il est en effet approprié que sous votre présidence, nous examinions la situation en Afrique.

La Charte des Nations Unies stipule que nous devons collectivement préserver les générations futures du fléau de la guerre, réaffirmer notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, la dignité et la valeur de la personne humaine, et promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie pour tous. En particulier, l'Article 24 confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La nécessité urgente de rétablir la paix et la sécurité en Afrique constitue une tâche particulière pour le Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que les causes profondes des conflits en Afrique incluent la pauvreté et le sous-développement, deux questions qui ne relèvent pas du mandat du Conseil de sécurité. Compte tenu de cette réalité, la question est de savoir comment le Conseil de sécurité peut demeurer compétent pour la recherche d'une paix globale en Afrique tout en restant en même temps fidèle à son mandat. Nous croyons que le mandat du Conseil de sécurité est fondé sur le cadre plus large de l'ONU, et non en dépendant de celui-ci. Ce mandat inclut le maintien de la paix et de la sécurité par des arrangements avec les régions et sous-régions, comme il est spécifié au Chapitre VIII de la Charte.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, a une contribution à apporter à une renaissance africaine dont le besoin est maintenant mondialement accepté. Nous voudrions donc centrer l'attention sur la manière dont le Conseil de sécurité pourrait élargir son engagement à l'égard de l'Afrique.

Nous croyons fermement qu'afin de réaliser cela, il est nécessaire de définir le contexte de cet engagement. Par un acte de portée historique, les dirigeants de l'Afrique ont défini ce cadre dans le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le but est de répondre aux questions de la paix et de la sécurité tout en traitant des racines des conflits.

Le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est une initiative de développement globale, intégrée et durable pour le redressement économique et social de l'Afrique, et il implique un partenariat constructif entre l'Afrique et le monde développé. C'est un engagement pris par les dirigeants africains, sur la base d'une vision commune et d'une conviction ferme et partagée, qu'ils ont le devoir urgent d'éradiquer la pauvreté et de mettre leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance soutenue et du développement durable et, en même temps, de participer activement à l'économie mondiale et à la société organisée. Le NEPAD fournit une occasion historique aux pays développés du monde de s'engager dans un véritable partenariat avec l'Afrique, fondé sur l'intérêt et le profit mutuels, l'engagement partagé et un accord contraignant, sous la direction de l'Afrique. En proposant ce partenariat, l'Afrique reconnaît qu'elle détient la clef de son propre développement. L'adoption d'une stratégie de développement, avec un programme d'action détaillé, marque le début d'une nouvelle phase de partenariat et de coopération entre l'Afrique et le monde développé, y compris les organisations multilatérales.

À cette fin, nous recherchons le partenariat du Conseil afin de mettre en oeuvre les trois éléments suivants de paix et de sécurité identifiés par le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : la promotion de conditions à long terme qui favorisent le développement et la sécurité; la consolidation des capacités d'alerte rapide des institutions africaines et l'amélioration de leur capacité de prévenir, gérer et résoudre les conflits. En fait, l'institutionnalisation de l'engagement envers les valeurs essentielles du NEPAD a pour base la promotion de la paix, de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme et d'une gestion économique saine.

Il est clair que si le Conseil de sécurité veut traiter globalement des problèmes qui existent en Afrique, il ne peut compter uniquement sur les

instruments prévus aux Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devra toujours faire face aux questions qui dépassent son mandat. Ma délégation voudrait demander instamment que le Conseil de sécurité réexamine ses relations avec le Conseil économique et social. La façon dont ces deux importants Conseils des Nations Unies travaillent ensemble contribuera sensiblement au traitement de quelques uns des défis qui se posent à l'Afrique. En fait, dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains s'efforcent de montrer que les problèmes africains ne peuvent se régler de manière isolée. Cela devrait se faire par une stratégie intégrée qui lie la paix et la sécurité à la pauvreté et au sous-développement – qui font partie des causes profondes et fondamentales des conflits africains.

Ma délégation demande au Conseil de sécurité et aux Nations Unies d'aider l'Afrique à reconstruire ses capacités de gestion de tous les aspects d'un conflit, en renforçant les institutions régionales et sous-régionales africaines existantes dans les domaines clefs suivants: prévention, gestion et règlement des conflits; rétablissement de la paix, maintien de la paix et mise en application de la paix; réconciliation, relèvement et reconstruction après les conflits; et lutte contre la prolifération des armes légères et des mines terrestres.

Notre objectif est de contribuer à ce débat en attirant l'attention sur le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union africaine (UA), qui sera bientôt lancée. Les structures de l'UA chercheront à consolider la paix, la stabilité, la démocratie, le respect des droits de l'homme et la justice; à créer les conditions de la croissance économique et d'un développement durable; à éliminer la pauvreté; et à promouvoir le progrès social et la prospérité pour tous. Ces deux initiatives sont vitales pour faire face au fléau des conflits en Afrique et mettre le continent sur la voie du développement durable et de la croissance économique.

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud exprime depuis longtemps son engagement à promouvoir la paix et la sécurité sur notre continent. Avec d'autres gouvernements africains, nous cherchons à mettre fin à la prolifération des armes légères. Le mois prochain, l'Afrique du Sud accueillera le dialogue intercongolais qui, nous l'espérons, permettra enfin d'établir la paix dans la région troublée des Grands Lacs. Nous voulons également promouvoir devant la communauté internationale un nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Grâce à cette contribution au débat, nous espérons que le Conseil de sécurité examinera son rôle sur des questions où son mandat peut être limité et nécessiter la coopération d'autres organes des Nations Unies. Notre expérience en Afrique montre que la paix et le développement se renforcent mutuellement. Nous espérons donc sincèrement que le présent débat permettra d'initier un dialogue avec le Conseil de sécurité sur la façon de traiter globalement des conflits complexes en Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité au Président du Conseil économique et social, M. Ivan Šimonović, et je lui donne la parole.

M. Šimonović (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de votre invitation et je suis heureux de participer à cette réunion en ma qualité de Président du Conseil économique et social.

Au vu des encouragements exprimés dans la Déclaration du Millénaire pour des consultations régulières et une coordination entre les principaux organes des Nations Unies dans l'accomplissement de leurs tâches, j'espère que cette réunion contribuera à jeter les bases d'une coopération accrue entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, tel que prévu dans la Charte des Nations Unies.

La nature multidimensionnelle de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix après les conflits requiert une approche multidisciplinaire, adaptée aux circonstances uniques de chaque situation. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pourraient agir ensemble et de façon plus efficace dans le cadre de leur mandat prévu par la Charte. Connaissant l'indépendance de ces deux organes prévus dans la Charte, l'objectif serait d'assurer une collaboration efficace entre eux afin que tous les acteurs des Nations Unies sur le terrain puissent agir de façon complémentaire.

Au cours des dernières années, le Conseil économique et social a à plusieurs reprises porté son attention à la question du développement en Afrique – la plus récente étant le débat de haut niveau à sa session de fond de juillet 2001. Une Déclaration ministérielle a été adoptée. Elle réitère le soutien

exprimé lors du Sommet du Millénaire à la consolidation de la démocratie en Afrique et la fourniture d'une assistance aux Africains dans leur lutte pour l'avènement d'une paix durable, l'élimination de la pauvreté et le développement durable. Les ministres ont également lancé un appel au système des Nations Unies et à la communauté internationale pour qu'ils appuient la Nouvelle Initiative africaine, adoptée par l'Organisation de l'unité africaine à son sommet de Lusaka, et devenue le nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En outre et conformément à la résolution 55/217 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social examinera cette année la création d'un groupe consultatif ad hoc sur les pays sortant d'un conflit.

Je voudrais exprimer ma gratitude pour cette opportunité et mon intention de continuer la discussion avec les membres du Conseil économique et social sur la façon de renforcer la coopération entre les deux Conseils.

Le Président (*parle en anglais*) : Il y a encore un grand nombre d'orateurs inscrits sur ma liste, mais vu l'heure tardive et dans la mesure où les membres du Conseil sont d'accord, j'ai l'intention de suspendre la séance et de la reprendre à 15 heures précises.

La séance est suspendue à 13 h 30.